PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 24 février 2021, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. Discours introductif d'un des benjamins de l'assemblée
2. Appel nominal des Conseillers généraux (article 12 RCG)
3. Annonce des groupes du Conseil général (article 8 RCG)
4. Désignation par le doyen, sur proposition des groupes, d'un secrétaire et de cinq scrutateurs pour conduire l'élection du bureau (article 5 RCG)
5. Décision sur le nombre de membres du bureau (article 10 RCG)
6. Election des cinq ou sept membres du bureau (article 10 RCG)
7. Election du président du Conseil général (article 10 RCG)
8. Election du vice-président du Conseil général (idem)
9. Election de cinq scrutateurs (article 9 RCG)
10. Election des membres de la commission de gestion (article 13 RCG)
11. Nomination du président de la commission de gestion (article 15 RCG)
12. Election des membres de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 13 RCG)
13. Nomination du président de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 16 RCG)
14. Election des membres de la commission du développement durable (article 13 RCG)
15. Nomination du président de la commission du développement durable (article 17 RCG)
16. Postulat intitulé « Un audit externe pour sortir de l'ornière »
    a. Développement du postulat
    b. Votation
17. Postulat « Pour l'élaboration d'un rapport annuel concernant les activités liant la Commune de Sierre et le parc Pfyn-Finges »
    a. Développement du postulat
    b. Votation

18. Motion « Pour une révision globale du règlement de construction et de zones »

    a. Développement de la motion
    b. Votation

19. Divers

Par délégation (article 23, Loi sur les Communes)

Pierre Berthod Président	Jérôme Crettol Secrétaire municipal

Stefan JULEN
Guten Abend, bonjour. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues du Conseil général, représentants de la presse et cher public. Moi, Stefan JULEN, j'ai le plaisir comme doyen de fonction d'ouvrir cette séance constitutive. Je veux spécialement saluer les nouvelles et nouveaux élu-e-s, qui participent pour la première fois à cette séance du Conseil général de la Ville de Sierre et j'espère que vous passerez pendant les prochaines 4 années des heures enrichissantes dans cette salle. Je vous préviens déjà que la séance constitutive avec la nomination du bureau et des commissions est bien souvent un peu ennuyante et malheureusement, en période de corona, il ne sera même plus possible de boire ensemble un verre d'amitié après. Je suis entré au Conseil général un peu par hasard au printemps 2007 et selon l'article 5 du règlement, c'est le doyen de fonction qui va ouvrir la séance constitutive jusqu'à la nomination du président du bureau. Je constate que plusieurs thèmes de ma première législature comme un centre-ville attractif sans trafic, la future patinoire, l'eau potable de Tschüdanga ou des stations à vélos couvertes à la gare sont, 14 ans plus tard, toujours en planification ou en procédure. Ces thèmes qui restent d'actualité vont très certainement nous occuper pendant cette législature. Par contre, d'autres projets comme la rénovation des écoles, les bains de Géronde, la crèche ou les parkings sont bien réalisés, et ceci grâce également au travail du Conseil général. Comme conseiller général, il faut souvent se doter de patience et d'endurance, bien supporter la lenteur des procédures, savoir défendre ses idées, bien argumenter ; de plus, en tant que représentant d'un parti politique et également d'une langue minoritaires être ouvert au dialogue. Je vous souhaite déjà plein succès et satisfaction dans cette fonction. Pour moi, ce n'est pas seulement un honneur d'ouvrir cette séance, mais aussi un véritable challenge, parce que je ne peux pas nier que le français n'est pas ma langue maternelle. Pour cette raison, je passe directement aux points suivants. J'aimerais d'abord apporter deux/trois précisions ou informations d'ordre général. Puisque les nouvelles et nouveaux élu-e-s sont nombreux-ses, je les remercie de bien vouloir annoncer leur nom et prénom avant de prendre la parole. Et puisque nous vivons toujours en temps de pandémie, n'oubliez pas votre masque si vous traversez la salle. Quant au public, il ne peut pas faire d'interventions dans les débats. Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour fixé par la Municipalité pour cette séance constitutive. Y a-t-il des remarques ? Sinon l'ordre du jour est accepté et la séance est ainsi ouverte.

1. DISCOURS INTRODUCTIF D'UN DES BENJAMINS DE L'ASSEMBLEE

Stefan JULEN
On commence avec le point 1, discours introductif d'un des benjamins de l'assemblée. Je donne la parole à Noémie CALOZ, je pense la plus jeune des membres du Conseil général. Son père, Steve CALOZ, a siégé en notre compagnie ces 12 dernières années. Je te prie de monter au micro.

Noémie CALOZ
Alors bonsoir à tous. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Doyen du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs en vos titre et fonction, chers-ères citoyennes et citoyens, Monsieur le représentant de la presse. Être la benjamine de cette assemblée m'octroie

l'honneur d'ouvrir le premier plénum de la nouvelle législature du Conseil général. Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette élection. La campagne électorale, quelque peu particulière, a été pour moi une expérience de vie remplie d'émotions. Durant cette campagne, je me suis investie au maximum, je me suis prise au jeu dès le début ; j'ai pu compter sur le soutien de ma famille, de mes amis et de mes proches. Un tel appui m'a énormément motivée dans cet engagement en politique.
Vous allez me demander pourquoi vouloir faire de la politique ?

- J'ai fait ce choix parce que la force de mes convictions, mon tempérament et mon engagement dans la vie associative et culturelle m'y ont naturellement poussée ; je suis sensible à l'intégration des jeunes qui passe aussi par le vivre ensemble et les sociétés locales, telle la Fraternité de Noës dont je fais partie.
- Je vous répondrais aussi que la voix de notre jeunesse est primordiale dans un débat démocratique avec l'appui, bien évidemment, des personnes expérimentées qui sont le ciment de notre société.
- Je dirais également que c'était un plaisir de me lancer dans une nouvelle expérience qui, je le sais, me sera très enrichissante et bénéfique pour ma vie future ; j'aime débattre, participer aux décisions et le fait de pouvoir amener de nouvelles idées pour le bien de notre collectivité est le moteur de ma motivation.

J'ai été baignée dans la politique dès mon plus jeune âge, grâce ou à cause de mon père Steves, resté 12 ans au Conseil général. Une grande complicité s'est créée et il a développé chez moi un intérêt pour la politique. On en a passé des nuits blanches dans notre fameux carnotzet à refaire le monde et à débattre sur diverses thématiques. Il apprécie mon intention et partage avec moi ses expériences politiques, ses nombreuses interventions et prises de paroles, ses coups de gueule, mais aussi ses grandes satisfactions et parfois déceptions ; mais je vous rassure les murs de ce carnotzet n'ont pas d'oreilles. Le choix de mon parti politique était fait, non pas par peur d'être déshéritée mais parce que je suis attachée aux valeurs du PDC "Le Centre". La solidarité, la justice, la défense des intérêts de la famille, les liens intergénérationnels, le développement économique, la culture, ainsi que les règles de savoir-vivre et le respect de l'autre sont des atouts non négligeables qui sont importants pour moi. Les différences d'idéologies et appartenances de parti doivent être une source de motivation pour faire avancer les projets de notre Commune. Autant de têtes, autant d'avis ne peuvent qu'être favorables en nous asseyant à la même table et en osant mettre en avant nos propositions. Le partage d'idées et d'expériences est vital pour le développement de notre ville. Nous nous devons d'être à l'écoute de la population, jeunes et moins jeunes et surtout ne jamais oublier que nous sommes les représentants qu'ils ont élus pour défendre leurs intérêts et leur bien-être. Nous nous devons d'être proches d'eux et surtout d'aller à leur rencontre, en tout temps, et pas seulement chaque 4 ans lorsque nous sommes à la recherche de suffrages. Je me réjouis de travailler avec vous, mes chers collègues, et surtout de profiter de votre expérience pour apprendre davantage mais également pour dessiner les contours de notre ville, de nos quartiers et de nos villages. J'ai envie de vous dire, soyons des forces de propositions constructives pour aider notre exécutif dans la gestion optimale de notre Commune. C'est avec grand plaisir que je conclus ce discours, avec une expression bien actuelle : Alle Zämustah. Merci de votre attention. (*Applaudissements*).

2. APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS GENERAUX (ARTICLE 12 RCG)

Stefan JULEN
Merci bien. Nous passons au point 2, appel nominal des conseillers généraux. C'est Sabine REY, à mes côtés, la secrétaire qui va faire cet appel.

Sabine REY
Chers collègues, je vais procéder à l'appel nominal des conseillers généraux. (*Elle procède à l'appel).* Je vais procéder au décompte. Nous sommes 56.

Stefan JULEN
Nous annonçons la présence 56 personnes. Les chefs de groupe sont priés d'annoncer au bureau les membres qui vont arriver en cours de séance, mais 56 c'est une bonne présence.

3. ANNONCE DES GROUPES DU CONSEIL GENERAL (ARTICLE 8 RCG)

Stefan JULEN
Nous passons au point 3, annonce des groupes du Conseil général. Selon l'article 8 du règlement, les groupes du Conseil général sont annoncés au début de la séance constitutive. Pour la première fois, nous avons 5 groupes au Conseil général ; l'ancienne Alliance de Gauche (AdG) s'est séparée en deux, les Verts et le groupe Parti Socialiste, Centre-Gauche, Parti Chrétien-Social. Je commence par le groupe PDC et donne la parole à Joël REY.

Joël REY
Monsieur le Doyen de fonction, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. J'ai le plaisir de vous annoncer le groupe démocrate-chrétien qui se compose de 18 membres et qui fait la part belle aux femmes puisque 11 femmes et 7 hommes siègent autour de la table PDC. Je tiens également à relever que, selon toute vraisemblance, 6 des 9 sièges PDC seront occupés par des femmes au sein des commissions permanentes. Signalons encore que plus du 40 % de notre groupe a été renouvelé par rapport à l'année passée ; il comporte en effet 8 nouvelles recrues. Notre formation propose donc un bon dosage entre expérience et idées fraîches et s'engage à travailler de manière constructive avec le PLR, les Verts, l'UDC et le Parti Socialiste Chrétien-Social, dans l'intérêt de notre Ville. Je terminerai par des remerciements sincères à l'attention de Sabine REY, notre ancienne cheffe de groupe, qui a mené la barque durant la précédente législature et m'a transmis le flambeau. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements*).

Stefan JULEN
Je continue avec le groupe PLR, représenté par M. Dominique GERMANN.

Dominique GERMANN
Monsieur le Doyen de fonction, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Au nom du PLR de Sierre, j'ai le plaisir de vous annoncer le groupe libéral-radical. Notre groupe est composé de 16 membres, dont plus de la moitié sont des nouveaux élus. Les défis de notre collectivité ne manqueront pas durant cette législature qui démarre dans le contexte difficile que chacun connaît. Mais je suis convaincu que nous pourrons travailler tous ensemble, de manière constructive pour le bien de notre population durant ces quatre années. Je remercie Laurent GUIDOUX qui a œuvré à ma place lors de la dernière législature et je me réjouis de collaborer avec mes collègues chefs-fes de groupe, avec les membres du Conseil général, avec les membres du bureau et, bien sûr, avec les membres du Conseil municipal et la chancellerie. Merci. (*Applaudissements*).

Stefan JULEN
Je passe la parole aux Verts par Stéphanie ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Monsieur le Doyen de fonction, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. J'ai le plaisir de vous annoncer le groupe des Verts qui est heureux de son entrée indépendante au Conseil général. Bénéficiant de l'éveil des consciences face aux urgences climatiques, entre autres, nous sommes passés de 4 à 11 membres. La progression a été telle que nous avons dû chercher 2 candidats supplémentaires puisque que le 10ème candidat présenté a été élu au Conseil municipal, en la personne de Jérémy SAVIOZ. Nous sommes fiers et heureux de cette représentation des Verts au Conseil municipal. Le groupe des Verts est jeune, plutôt féminin et constitué de néophytes. En effet, notre groupe comprend 7 femmes et 4 hommes, la moyenne d'âge est de moins de 40 ans et tous les membres de notre groupe siègent pour la première fois au Conseil général, excepté Murielle GLASSIER qui a déjà participé à la dernière législature. Vous saurez, j'en suis sûre, nous accompagner avec bienveillance et tolérance dans l'exercice de nos nouvelles fonctions. Les 2 réunions avec les chefs de partis ont été animées. Et si les partis ne sont pas d'accord sur le nombre de représentants au bureau, une entente, qui mènera à l'élection tacite des membres de chaque commission, a été possible. Les Verts sont conscients de l'ampleur de la tâche à accomplir et motivés à relever les défis de cette législature. Œuvrer pour le bien commun est l'unique souci

de notre groupe. Nous nous réjouissons de travailler en collaboration et coopération avec les autres partis pour un avenir sain et réjouissant pour tous. (*Applaudissements*).

Stefan JULEN
Oui, c'est le tour du groupe PS/CG/PCS avec Isabelle CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Monsieur le Doyen de fonction, Monsieur le Président, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chères et chers collègues. C'est avec plaisir que je vous annonce le groupe PS/CG-PCS qui se compose de 9 membres, 5 femmes et 4 hommes mais aussi, 5 personnes ayant déjà siégé et quatre « petits nouveaux ». La parité est équilibrée dans les commissions puisque nous présentons 2 hommes et 2 femmes. Pour le bureau, une candidature féminine et d'expérience est avancée. Notre groupe est composé d'une jeunesse dynamique et d'anciens tout aussi dynamiques, avec l'expérience en plus. Comme pour tous les partis, et également comme mon prédécesseur Robert MÉTRAILLER que je profite de remercier, nous souhaitons pouvoir travailler de manière constructive entre nous tous, indépendamment de notre couleur politique, pour le meilleur de la Ville de Sierre et surtout de ses citoyens qui nous ont accordé leur confiance. J'en profite également, puisque j'y suis, pour féliciter Stefan JULEN, notre doyen de fonction qui saura parfaitement assurer cette mission. Stefan entame ainsi sa plus que 4ème législature avec toujours autant d'enthousiasme. Il a été membre de la Cogest durant au moins 2 législatures…Sous son petit regard espiègle, un peu discret, se cache un géographe jeune retraité que nous avons la chance de pouvoir rencontrer dans un lieu magique, Finges, où il élève avec passion ses moutons nez noirs. Viel Spass Stefan. (*Applaudissements*).

Stefan JULEN
Merci. Et finalement je cède la parole à M. Blaise MELLY de l'UDC.

Blaise MELLY
Merci Monsieur le Doyen de fonction. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Je suis heureux de vous annoncer un groupe UDC composé de 6 Conseillers généraux pour cette législature 2021-2024. Les citoyens sierrois ont donc souhaité maintenir la présence de l'UDC au Conseil général et ont même renforcé notre groupe d'une unité supplémentaire par rapport à la précédente législature. Notre groupe se compose de 4 anciens et 2 nouveaux éléments. Nous nous réjouissons de participer aux nombreuses décisions que nous devrons prendre durant cette législature : projet de fusion de Communes, projet de patinoire, problèmes financiers encore aggravés par la crise de la Covid, etc. etc. Cette législature sera donc une législature charnière et nous comptons bien participer aux débats de façon constructive et factuelle. Nous souhaitons travailler pour le bien commun des Sierrois, en collaboration avec les 4 autres groupes. Merci. (*Applaudissements*).

4. DESIGNATION PAR LE DOYEN, SUR PROPOSITION DES GROUPES, D'UN SECRETAIRE ET DE CINQ SCRUTATEURS POUR CONDUIRE L'ELECTION DU BUREAU (ARTICLE 5 RCG)

Stefan JULEN
Merci pour ces interventions et nous pouvons passer au point 4, désignation par le doyen, sur proposition des groupes, d'un secrétaire et de 5 scrutateurs pour conduire l'élection du bureau. Comme le prévoit l'ordre du jour, je vais désigner une secrétaire ; elle est déjà à côté de moi, c'est Sabine REY. Je la remercie. Et les chefs de groupe ont préparé ensemble cette séance et les scrutateurs seront Simon EGGS pour le PDC, Tetyana MATTER pour le PLR, Sonia ROULIER pour les Verts, Valérie BENEY du groupe PS/CG-PCS et Serge CORNUZ pour l'UDC. Merci pour leur disponibilité.

5. DECISION SUR LE NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU (ARTICLE 10 RCG)

Stefan JULEN
Je passe au point 5 de l'ordre du jour, décision sur le nombre de membres du bureau. Selon l'article 10 du règlement du Conseil général, le bureau est composé de 5 ou 7 membres. Jusqu'à

présent, il a toujours été composé de 5 membres. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet ? J'attends des propositions. Oui, Dominique GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président de séance. Le groupe PLR soutient la composition d'un bureau à 7 membres. Cette formule en effet permet d'avoir tous les groupes autour de la table, ceci dans l'intérêt évident de la bonne organisation et d'un fonctionnement optimal du Conseil général. A l'instar de ce qui se pratique au Parlement fédéral, au Grand Conseil et même au Conseil général de nos voisins sédunois. La variante à 7 est celle qui permet d'être le plus proche de la représentation proportionnelle au nombre de sièges occupés par chaque groupe au sein du Conseil général. Donc la plus conforme avec l'article 10, alinéa 4 du règlement du Conseil général. Dans la variante à 5, avec son seul représentant, le groupe PLR n'aurait que le 20 % des postes, alors qu'il dispose du 26,7% des effectifs du Conseil général. Et il faut aussi noter que le bureau ne prend quasiment aucune décision politique et que, de plus, l'équilibre des forces n'est pas très différent d'une variante à l'autre. Merci de soutenir la variante à 7.

Stefan JULEN
Oui, je passe la parole à Blaise MELLY.

Blaise MELLY
Donc je ne veux pas répéter les salutations à chaque intervention… Effectivement, le règlement indique que le bureau peut être composé de 5 ou 7 membres. Dans le passé, le bureau a toujours compté 5 membres, comme indiqué par M. JULEN. Cependant, l'augmentation du nombre de groupes - qui est passé de 3 à 4 il y a 4 ans et de 4 à 5 aux dernières élections - justifie à notre avis de passer à 7 membres. Si nous passons à 7 membres, cela permettrait d'avoir au moins un représentant par groupe et les deux groupes les plus importants auraient 2 représentants. Au sujet de la répartition des sièges, je souhaite apporter quelques clarifications parce que des informations erronées ont circulé. En effet, le règlement de notre Conseil général indique que, et là je cite le règlement «*Chaque groupe est représenté proportionnellement au nombre de sièges qu'il occupe au Conseil général*.» C'est un alinéa qui concerne le bureau donc. Si l'on utilise la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne - je vous épargne les détails techniques, il y a plusieurs systèmes de proportionnel, celui-là c'est le système qui est le plus en notre défaveur, c'est pour ça que je l'ai mentionné… et c'est aussi celui qui est utilisé pour répartir les sièges au Conseil général, au Grand Conseil, pour information, il y a un autre système qui est utilisé qui est en notre faveur et le calcul serait encore plus simple… - bon si on utilise la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, il y a égalité pour le 7ème siège entre un troisième siège PDC et un premier siège UDC. Le chef du groupe PDC a indiqué durant les discussions de préparation, que, dans le cas d'un bureau à 7, il ne revendiquerait pas un 3ème siège, ce qui résoudrait cette égalité mathématique et permettrait que tous les groupes soient représentés. De mon point de vue, il y a donc deux possibilités : soit un bureau à 5 membres avec 2 PDC, 1 PLR, 1 Vert et 1 socialiste/chrétien-social, soit un bureau à 7 avec 2 PDC, 2 PLR, 1 socialiste/chrétien-social, 1 Vert et 1 UDC. Nous ne revendiquons évidemment aucun poste de prestige tel que la présidence ou vice-présidence du Conseil général. Nous souhaitons juste participer au bureau pour recevoir les informations en même temps que les autres groupes, être au courant des mandats attribués aux commissions et pouvoir nommer nos représentants dans les commissions *ad hoc*, de façon directe. La plupart des règlements des législatifs prévoient que tous les groupes sont représentés au bureau. C'est le cas au niveau cantonal au Grand Conseil, c'est le cas au niveau fédéral pour le Conseil National et pour le Conseil des Etats et c'est le cas pour la quasi-totalité des Conseil généraux ailleurs en Valais… Cherchez sur internet les règlements. À Sion, Martigny, Saint-Maurice, Collombez-Muraz, Ayent, Fully et Vétroz, les chefs de groupe font automatiquement partie du bureau. À Monthey il y a marqué que les chefs de groupe font partie «si possible» du bureau et c'est le cas en ce moment. Et après vérification, si l'UDC n'entrait pas au bureau à Sierre ce soir, nous serions le seul groupe dans un Conseil général valaisan à ne pas être représenté au bureau. Lorsqu'une règle est appliquée systématiquement à tous les niveaux cantonal, communal, fédéral, c'est quand même qu'elle fait sens du point de vue de l'organisation d'un législatif. On ne parle pas de la tactique politique, on parle simplement de faire fonctionner le législatif. Durant les discussions préliminaires avec les autres chefs de groupe, j'ai été étonné que ce soit en fait des groupes plutôt petits, qui aiment bien se considérer comme des minoritaires en Valais, qui se sont opposés à cette demande. Sur le principe déjà c'est surprenant, parce que ce

sont des partis qui demandent systématiquement que les minoritaires soient représentés, mais là ils essaient de fermer la porte derrière eux dès qu'ils sont du bon côté. Et je pense aussi qu'ils font un mauvais calcul dans le long terme. En effet, j'ai calculé, il suffit que le PS/chrétien-social perde un siège pour qu'il ne fasse plus partie du bureau à 5. Donc, à la place de faire des calculs d'épicier, qui sont certainement exagérés parce que le bureau n'est pas un lieu où se prennent les décisions de fond, nous vous demandons d'élargir le bureau à 7 personnes, ce qui permet que toutes les sensibilités y soient représentées de façon pérenne. Merci.

Stefan JULEN
D'autres interventions ? Oui, Stéphanie ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Pour la première fois, le bureau à 5 est remis en cause, pourtant nous soutenons le maintien d'un bureau de 5 membres car un bureau de 7 membres nous paraît inutile, vu la charge de travail modeste à effectuer.

Stefan JULEN
Puis Isabelle CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Pourquoi un bureau à 5 ? La composition du bureau donne malheureusement naissance à une certaine divergence d'opinions ; ceci reste regrettable mais fait partie du processus. Pourquoi souhaiter un bureau à 5 uniquement ? Choix kafkaïen, idéaliste ou tout simplement conservateur ? Depuis sa constitution (1989), le bureau a été composé de 5 membres et a toujours parfaitement fonctionné de cette manière. Cette composition n'a jamais été remise en cause. Il reste dès lors étonnant de souhaiter passer à 7 même si, désormais, 5 partis siègent au Conseil général. Un bureau à 7 amène une lourdeur, représente une inertie certaine pour des attributions qui, somme toute, se limitent à environ trois séances annuelles et leur préparation, avec des tâches ne justifiant certainement pas un tel sur surnombre de candidats. Ce n'est nullement minimiser la fonction attribuée à nos collègues, mais c'est une vision des plus pragmatiques. C'est aussi vider quelque peu notre assemblée. Il y a toujours un président, un vice-président, un secrétaire selon un tournus (certainement moins aisé à établir à 7) et quel rôle réellement attribuer aux 4 simples membres restant en stand-by dans leur coin ? Par conséquent, tout comme les Verts, nous soutenons un bureau à 5 avec une répartition à la proportionnelle selon l'article 10 alinéa 4 de notre règlement. Merci de votre attention.

Stefan JULEN
Et puis, je laisse la parole à Joël REY.

Joël REY
Suite aux deux séances des chefs de groupe, aucun accord n'a pu être trouvé entre les différentes formations afin de se décider sur la variante à 5 ou à 7 membres au bureau. Notre groupe n'acceptera que la variante à 5 ou à 7 où 2 PDC seront représentés au bureau. Pour rappel, si l'UDC devait intégrer le bureau avec une variante à 7, ce serait uniquement à titre de bien plaire du PDC qui lui céderait un de ses sièges, même si les calculs divergent avec M. MELLY sur ce point. Il est donc inimaginable qu'une variante à 5 où chaque parti n'aurait qu'un siège soit acceptée. En effet, cette configuration serait d'ailleurs contraire à notre règlement du Conseil général qui stipule à l'article 10 alinéa 4, qu'on a cité tout à l'heure, je cite : « *Chaque groupe est représenté au bureau proportionnellement au nombre de sièges qu'il occupe au Conseil général* ». Le règlement est donc très clair à ce sujet et ne souffre d'aucune interprétation. Afin de garantir l'anonymat du vote et de laisser chaque conseiller décider librement, le groupe PDC demande un vote à bulletin secret sur ce point-là. Merci.

Stefan JULEN
Merci. Nous avons maintenant deux propositions : 5 et 7 membres au bureau et nous allons voter. Le vote secret est demandé et il doit être appuyé par le dixième des membres présents. Je vais poser la question : qui soutient le vote à scrutin secret ? Levez la main. Oui, ce dixième, ce sont 6 membres, il y a assez. Maintenant je prie les scrutateurs d'aller chercher les bulletins blancs et de distribuer à chacun un bulletin et après il faut écrire 5 ou 7. *(Le vote a lieu à bulletins secrets).*

Oui, nous avons… silence. Nous avons décompté les bulletins ; nous sommes maintenant, après l'arrivée de Ralph GUNTERN, 57 membres présents et 57 bulletins ont été remplis. La proposition à 5 membres a reçu 27 votes. La proposition à 7 membres au bureau a reçu 30 votes. Zéro bulletin était vide. **Le bureau de la période 2021 sera composé de 7 membres.**

6. ELECTION DES CINQ OU SEPT MEMBRES DU BUREAU (ARTICLE 10 RCG)

Stefan JULEN
Nous passons au point 6, élection des 7 membres du bureau. Selon l'article 10, alinéa 4, chaque groupe est représenté proportionnellement au nombre des sièges qu'il occupe au Conseil général. Je passe la parole aux chefs de groupe pour entendre leurs propositions. Tout d'abord le groupe PDC, Joël REY.

Joël REY
Monsieur le Doyen, pour le bureau le groupe PDC propose deux personnes. La première personne, **Sabine REY**. Sabine, est une personne engagée et compétente qui a prouvé lors de ces deux dernières législatures, soit en tant que présidente de la Cogest, soit en tant que cheffe de groupe, ses grandes compétences. La deuxième personne, c'est M. **Claude STEINEGGER**, un conseiller général aussi expérimenté et très engagé qui a été membre de différentes commissions durant ces dernières législatures.

Stefan JULEN
Puis Dominique GERMANN pour le groupe PLR.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter deux candidats. Tout d'abord M. **Jean-Michel GANON**, 55 ans, marié, père de trois enfants, qui exerce la profession d'informaticien. Jean-Michel n'a pas peur des défis puisqu'il lui arrive, entre autres activités de loisirs et sportive, de participer à la course Sierre-Zinal. Notre deuxième candidat… après ce candidat expérimenté, j'ai le plaisir de vous présenter un deuxième candidat. Il s'agit de M. **Tony SABINO**. Âgé de 38 ans, il est titulaire d'un master en sciences de l'éducation. Il connaît très bien notre commune et ses quartiers puisque, comme enseignant, il a fréquenté pratiquement tous les centres scolaires de la ville. A l'exception de celui Granges, mais ce n'est pas grave, c'est là où il habite. Merci de votre soutien.

Stefan JULEN
Puis pour les Verts Stéphanie ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Pour représenter les Verts au bureau, nous vous présentons **Daria MOULIN**, 40 ans, physiothérapeute, mère de 3 filles scolarisées à Muraz. Daria est une personnalité sociable et communicative, elle a œuvré pour de nombreux projets concrets au sein de la communauté sierroise. Elle se réjouit de pouvoir être en prise plus directe avec le système politique.

Stefan JULEN
Puis je passe la parole à Isabelle CLAUSEN METRAL pour le groupe PS/CG-PCS.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Notre groupe a l'honneur de présenter **Marie-Thérèse BREMBILLA**. Elle est très impliquée dans le milieu associatif, dans l'intégration de personnes migrantes. Elle a été la fondatrice de l'Espace Interculturel de Sierre, il y a 25 ans déjà…Elle est actuellement directrice et responsable du centre interculturel et a permis la création d'une école de français. Marie-Thérèse entame sa troisième législature, élue en 2012 pour la 1ère fois. Elle apprécie les débats d'idées constructives. Son tempérament italien, chaleureux et respectueux de son entourage, conviendra parfaitement pour le bureau.

Stefan JULEN
Et à la fin… Blaise MELLY de l'UDC.

François-Xavier FLIPO
Alors ce n'est pas Blaise MELLY, c'est François-Xavier FLIPO. Pour le bureau, l'UDC propose notre chef de groupe, M. **Blaise MELLY**, 40 ans, marié, père de trois enfants. Il est professeur à l'université de Berne tout en habitant dans le quartier de Cloux-Roussier, à l'est de Sierre. En politique, il est Conseiller général ainsi que député depuis maintenant 4 ans. Après avoir travaillé à la Cogest durant la législature précédente, il aimerait siéger au bureau durant les 4 prochaines années. Je vous remercie de soutenir notre candidature.

Stefan JULEN
Nous avons 7 candidats pour 7 sièges. Selon le règlement, si le nombre des candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, **tous les candidats sont élus tacitement**. Je félicite ces 7 membres du bureau et les remercie. (*Applaudissements*).

7. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL (ARTICLE 10)

Stefan JULEN
Nous arrivons déjà au point 7 de l'ordre du jour, élection du président du Conseil général. Il s'agit donc de nommer le président entre les membres du bureau et j'attends les propositions en passant la parole à M. Dominique GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Jean-Michel GANON est notre candidat à la présidence du Conseil général. Il entame sa 4ème période au législatif de la Ville. Durant les quatre dernières années, il a été membre du bureau, puis vice-président en 2020. Il dispose de toutes les compétences et surtout de l'expérience nécessaire pour diriger et mener à bien nos débats. De plus, il vient de remettre la présidence du club de natation de Sierre après 10 ans d'activités, ce qui lui laisse beaucoup de disponibilité voulue pour mener à bien nos séances. Merci de votre confiance.

Stefan JULEN
Merci pour la proposition. D'autres propositions ? Non ? **M. Jean-Michel GANON ZUBER est élu tacitement.** *(Applaudissements).* Je le félicite chaleureusement et je le prie de venir à cette table, puisque ma fonction de doyen se termine ici. Je demande également aux membres du bureau, puisque le bureau du Conseil général est désormais constitué, de venir prendre leur place à cette table. Pour moi, le moment est venu de céder le micro au nouveau président. Je l'invite à diriger désormais la suite des débats. Je tiens à remercier les personnes qui m'ont aidé à préparer cette séance et je vais regagner ma place. *(Applaudissements).*

Jean-Michel GANON ZUBER
Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues élus du Conseil général, Madame et Messieurs les représentants des services communaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Je tiens à remercier Stefan JULEN doyen de fonction de notre Conseil général, pour cette « entrée en service » M. Stefan JULEN qui est entrée au Conseil général en 2007, je le rappelle. Je tiens aussi à vous remercier toutes et tous pour votre soutien. Comme rappelé par mon chef de groupe, M. GERMANN, je suis à mon 4ème mandat au sein du Conseil général. J'ai terminé la dernière législature en tant que vice-président, je me devais donc de d'accepter et de prendre cette charge de président pour cette première année de nouvelle législature. Je note notre nouvelle configuration au sein du Conseil général, nous sommes dès lors 5 groupes représentés. Je me réjouis de travailler avec le bureau nouvellement constitué. J'espère pouvoir compter sur l'implication de chacun dans cette salle. Une collaboration étroite avec notre exécutif nouvellement élu, ainsi que nos chefs de service est indispensable. C'est ensemble, avec des forces nouvelles, des idées neuves et du travail que nous arriverons à faire avancer notre ville de Sierre avec ses quartiers et ses villages. Ceci avec ou sans Covid ! Le nombre de mandats donnés au Conseil général dans la dernière législature était assez pauvre, je m'attends à un peu plus de projets pour celle-ci. Ce que confirmera, ou pas, notre président M. BERTHOD. Certains projets arriveront à échéance ces prochains mois, d'autres ces prochaines années, c'est notre travail de les mener tous à bien. Nous sommes les élus de tous les citoyens sierrois, nous avons la confiance de notre électorat pour faire progresser les choses dans notre commune.

8. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL (IDEM)

Jean-Michel GANON ZUBER
Voilà, sur ces bonnes paroles, nous passons donc au point suivant, élection du vice-président, article 10 RCG. Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, j'attends vos propositions. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Pour notre groupe, vous le devinez, nous présentons donc Mme Marie-Thérèse BREMBILLA. Je ne vais pas la représenter, je terminerai pour rappeler que son tempérament chaleureux et respectueux de son entourage conviendra parfaitement pour le bureau, mais également pour la vice-présidence. Ce sont des qualités importantes et nous sommes fiers de pouvoir la présenter.

Jean-Michel GANON ZUBER
Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, **Mme BREMBILLA étant la seule candidate, elle est élue à la vice-présidence du Conseil général** pour un an. Je vous félicite. *(Applaudissements)*. Voulez-vous que je vous passe la parole ?

Marie-Thérèse BREMBILLA
Monsieur le Président de la Ville, chers collègues et membres de la Municipalité. Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez et je tiens à féliciter Jean-Michel GANON pour son élection à la présidence. Je vous souhaite une très agréable séance. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme BREMBILLA. Pour info, le poste de secrétaire est attribué à un membre du bureau par le bureau. C'est Sabine REY qui officiera à ce poste pour cette année.

9. ELECTION DE CINQ SCRUTATEURS (ARTICLE 9 RCG)

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous passons au point 9, élection de cinq scrutateurs (article 9 RCG). Les scrutateurs désignés en début de séance étant les mêmes Conseillers généraux prévus à ces postes, ils doivent maintenant être formellement élus par le Conseil général. J'attends vos propositions. M. Joël REY.

Joël REY
Le groupe PDC propose Simon EGGS au poste de scrutateur. Il ne devrait avoir aucun mal à compter correctement nos votes puisqu'il a officié, durant l'ancienne législature, dans la commission de gestion.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. Autre proposition ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Le groupe PLR propose Mme Tetyana MATTER-SLYVKA. Si, comme traductrice et professeure, Tetyana maîtrise plusieurs langues, je peux vous assurer qu'elle sait aussi parfaitement compter. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Le groupe des Verts vous présente comme scrutatrice Sonia ROULIER, éducatrice, 47 ans. Elle est également responsable de l'organisation du film vert à Sierre. On verra si elle sait compter.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Notre groupe a plaisir de présenter Valérie BENEY. En bons Valaisans, nous aurions tendance à brutalement mais amicalement lancer : « T'es la fille à qui ? » Trêve de plaisanterie, Valérie est

une artiste passionnée, titulaire d'un master en pédagogie et performance ainsi qu'un bachelor of arts in music. Elle aime voyager pour y exercer sa passion – elle est soprano – mais son métier est quelque peu mis à mal par le Covid malheureusement. Nous lui laisserons donc le choix de nous communiquer les résultats des votes, sur un air d'opéra ou un air de flûte, puisque dit-on, la musique apaise... Nous appuyons ce choix et vous la recommandons chaleureusement.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. MELLY.

Blaise MELLY
Merci. Le groupe UDC propose M. Serge CORNUZ. Marié, cinq enfants et 9 petits-enfants, il est désormais retraité, mais il est actif. Par exemple comme président du chœur La Thérésia à Noës et aussi par son engagement politique. Nous savons déjà qu'il sait compter jusqu'à 5, puisqu'il l'a fait la législature précédente, on espérait qu'il allait nous montrer qu'il savait compter jusqu'à 6, mais malheureusement je suis au bureau, alors tu ne pourras pas montrer ça. Il faudra que tu te représentes la prochaine législature. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. D'autres intervenants ? Je ne pense pas. Si tel n'est pas le cas, je vous propose **d'élire tacitement ces 5 scrutateurs.** Il s'agit donc de **Simon EGGS** pour le PDC, **Tetyana MATTER** pour le PLR, **Sonia ROULIER** pour les Verts, **Valérie BENEY** pour le PS et **Serge CORNUZ** pour l'UDC. On peut les féliciter et les applaudir. *(Applaudissements).*

10. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION (ARTICLE 13 RCG)

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous allons donc pouvoir passer au point suivant, point 10, élection des membres de la commission de gestion et nomination aussi de son ou sa président-e. Notre règlement prévoit 11 membres à cette commission. Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, j'attends vos propositions. M. REY.

Joël REY
Le groupe PDC propose 3 personnes à la commission de gestion :
Première personne, Mme Lysiane TISSIÈRES-PREMAND qui a déjà œuvré lors de la dernière législature dans la commission de gestion et elle avait même la fonction de rapporteur, donc une personne d'expérience sur laquelle pourra s'appuyer la Cogest.
La deuxième personne, un nouveau venu au Conseil général, M. Éric VOUARDOUX. Mais de par son expérience professionnelle de comptable il saura amener son avis pertinent sur les comptes et budgets communaux.
Troisième personne, M. Yann SANTSCHI : un nouveau conseiller général, informaticien, ayant la volonté de s'engager pleinement dans cette commission très importante pour le fonctionnement communal.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Le groupe PLR présente également 3 candidats pour la Cogest : Natacha BONVIN, et de nouveau Julien BENEY et Christian FLOREY.
Natacha BONVIN, mariée, deux enfants, est titulaire d'un bachelor d'économiste de l'école hôtelière de Lausanne. Après quelques années d'activités dans l'hôtellerie et au Réseau Santé Valais, elle enseigne désormais à l'EPASC, école professionnelle d'artisanat et de service communautaire de Châteauneuf. Elle a présidé la Jeune Chambre Internationale de Sierre et siège également au comité de notre section PLR.
Julien BENEY, nouveau conseiller général, est célibataire, il est né en 1982. Il enseigne au cycle d'orientation de Goubing. Ses centres d'intérêt sont le sport et, en particulier, la montagne. Il est membre du comité du Tohu-Bohu et du comité du Poretsch Club.
Enfin, troisième candidat, Christian FLOREY, 47 ans, marié, 4 enfants. Il est expert fiscal, expert en finances et controlling, il est directeur associé chez Fidag SA. Il est musicien et président de la Gérondine, il s'intéresse également au sport comme spectateur et comme pratiquant. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. Autres propositions ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Le groupe des Verts vous présente deux candidates pour la commission de gestion :
Tout d'abord Maryse BETRISEY ZUFFEREY, 54 ans. Elle a débuté son parcours professionnel par un CFC en gestion et comptabilité ; puis elle s'est formée comme musicothérapeute et est diplômée de l'université de Zürich. Elle a été active longtemps dans le milieu artistique, en tant que chanteuse, professeure de chant à l'EJMA mais aussi en tant responsable de la Jazz Station.
La deuxième candidate se nomme Fanny BÜRCHER, 40 ans. Après avoir passé un CFC de coiffure, elle a ensuite bifurqué dans le milieu médical en suivant plusieurs formations. Elle est actuellement assistante en salle d'opérations. Elle a également fait de la natation à haut niveau.
Je vous remercie de soutenir leurs candidatures.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Notre groupe présente deux candidats nouvellement élus :
Fabien ROBYR, pour lui également, la formule « T'es le fils à qui ? » pourrait être avancée. Le petit jeu des devinettes continue. Ce jeune juriste titulaire d'un bachelor of law n'est pas à sa première expérience politique s'étant depuis plusieurs années déjà bien impliqué dans les jeunesses socialistes valaisannes. Il a même été président de la session fédérale des jeunes. Fabien a non seulement toutes les qualités pour intégrer la Cogest mais également beaucoup de détermination. Nous ne pouvons que vous le recommander chaleureusement.
La deuxième personne, Katarina JOVANOVIC est une sympathique maman de deux enfants, mais elle est aussi une jeune femme très dynamique qui découvre le milieu politique avec beaucoup de détermination et passablement d'intérêt. C'est pourquoi, elle a porté directement son choix sur la Cogest. Son activité professionnelle (dans le secrétariat) lui permettra également de mieux comprendre et appréhender les comptes. Nous appuyons également ce choix et vous la recommandons chaleureusement.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. MELLY.

Blaise MELLY
Pour la Cogest, le groupe UDC propose François-Xavier FLIPO que vous avez eu l'occasion d'entendre avant. Père de deux enfants, 52 ans, physiothérapeute à l'Hôpital du Valais. Il a déjà une expérience de Conseiller général, mais pas à Sierre, à Martigny ; et il a déménagé récemment sur Granges et donc il aura l'occasion de passer une nouvelle législature comme conseiller général dans la Commune de Sierre. Si vous n'avez pas encore voté, il est candidat à la suppléance… *(Rires).* Je vous invite à le soutenir, ainsi que tous les autres candidats de la Commune de Sierre. C'est important que la Commune soit bien représentée au Grand Conseil. Lors de la dernière législature, nous étions sous-représentés. Quels que soient les partis, dans les petits villages, ils ne se posent pas de questions, quels que soient les partis, ils se soutiennent et le résultat, comme nous nous ne le faisons pas, c'est que les problématiques spécifiques à la Ville ne sont pas bien défendues au Grand Conseil. Voilà, c'était une petite page de publicité, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. Pas d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, je constate à nouveau que le nombre de candidatures est égal au nombre de places à repourvoir, donc **chacune des propositions est élue à la commission de gestion pour toute la période de la législature.** Voici donc sa composition : **Julien BENEY, Maryse BETRISEY ZUFFEREY, Natacha BONVIN, Fanny BURCHER, François-Xavier FLIPO, Christian FLOREY, Katarina JOVANOVIC, Fabien ROBYR, Yann SANTSCHI, Lysiane TISSIERES-PREMAND, Eric VOUARDOUX**. On peut les féliciter. *(Applaudissements).*

11. NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION (ARTICLE 15 RCG)

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous passons au point 11, nomination du président de la commission de gestion. Nous devons maintenant élire le ou la chef-fe de groupe de cette commission, Mesdames, Messieurs les chefs-fe-s de groupe, j'attends vos propositions. M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Natacha BONVIN comme présidente de la commission de gestion. Aux compétences énumérées tout à l'heure, j'ajouterai que Natacha a déjà eu l'occasion de présider, avec succès, la commission d'édilité et d'urbanisme dans la précédente législature. Merci de votre soutien.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme nous le permet notre règlement, **Mme Natacha BONVIN est élue tacitement à ce poste de présidente de la commission de gestion.** *(Applaudissements).* J'ajoute « pour toute la durée de la législature », bien sûr. Mme BONVIN, bravo, je vous félicite de relever ce défi qui, je l'espère, vous apportera pleine satisfaction. Je laisserai le soin à la commission de nommer un rapporteur parmi ses membres. Bravo encore.

12. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME (ARTICLE 13 RCG)

Jean-Michel GANON ZUBER
Point 12, élection des membres de la commission d'édilité et d'urbanisme, article 13 RCG. Nous allons donc pouvoir passer au point suivant, point 12. Notre règlement prévoit 9 membres à cette commission. Mesdames et Messieurs les chef-fe-s de groupes, j'attends vos propositions. M. REY.

Joël REY
Le groupe PDC propose 3 personnes pour la commission d'édilité et d'urbanisme.
Tout d'abord Anne-Marie BONVIN, une jeune retraitée qui a déjà fonctionné lors de la dernière législature dans la commission d'édilité.
Lidia PETRICS qui est juriste et qui saura apporter un aspect juridique bienvenu dans cette commission.
Et Jérémie ZUBER que vous connaissez peut-être, car il est souvent « en piste » mais je vous rassure, de par sa formation professionnelle au niveau du marketing pour le Nouvelliste.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Le groupe PLR propose trois de ses membres pour la commission édilité et urbanisme :
Tout d'abord Irène CASIMIRO qui entame sa seconde période de conseillère générale. Mariée, mère de deux enfants, elle exerce la profession de secrétaire. Elle est très engagée politiquement puisqu'elle siège au comité de notre section PLR de Sierre.
Deuxième candidature, c'est Vincent DUC, célibataire, âgé de 27 ans. Il est menuisier, titulaire d'une maîtrise fédérale et travaille dans sa propre entreprise. Vincent entame sa première période de conseiller général.
Et troisièmement un conseiller général très expérimenté en la personne de Ralph GUNTERN, 49 ans, marié, 2 enfants. Il a une formation de base d'ébéniste, il s'est ensuite formé comme maître socio-professionnel puis comme éducateur social HES. Il est actuellement adjoint de direction au centre éducatif de Pramont. Au Conseil général depuis 12 ans, il a été successivement membre de la commission de développement durable, et président de la commission de gestion. Il ne manque donc plus que la commission d'édilité et d'urbanisme à son CV. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Le groupe des Verts présente une candidature pour la commission d'édilité et d'urbanisme. Il s'agit de Romain CONSTANTIN. Il a 24 ans, est automaticien de formation. Ayant travaillé dans l'industrie, il a totalement changé d'orientation professionnelle en 2019, pour devenir mécanicien de locomotive chez CFF Cargo et ainsi réaliser son rêve. Impliqué dans la vie associative sierroise, il est le co-fondateur de la bibliothèque d'objets de Satellite et membre de l'atelier participatif "Les Communs" de cette même entité. Il est motivé de mettre à profit ses expériences professionnelles passées dans la gestion des énergies et de pouvoir défendre une commune durable et cohérente au profit de nos citoyens.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Notre groupe présente Marc MAKUSU. Marc entame sa plus que 4ème législature. Ce jeune retraité, père de deux jeunes adultes peut désormais consacrer plus de temps pour la chose politique La commission de l'édilité lui convient parfaitement puisqu'il y a déjà siégé pendant 2 législatures. Son expérience et sa sagesse seront bien précieuses, tout comme les connaissances qu'il nous apporte lors de nos rencontres. Nous vous recommandons chaleureusement Marc.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. MELLY.

Blaise MELLY
Pour la commission d'édilité et d'urbanisme, le groupe UDC propose Dave VUISSOZ, 44 ans, un enfant, habitant Noës. Il est conseiller général depuis 4 ans et il a déjà fait partie d'une commission, la commission *ad hoc* qui concernait la fusion des polices. La commission d'édilité et d'urbanisme correspond particulièrement à ses intérêts. Au niveau professionnel, il a en effet créé une entreprise dans la gestion des flux et, précédemment, il a été chauffeur poids lourds ; donc ce sont des sujets qui l'intéressent particulièrement et il a jeté son dévolu sur cette commission.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. D'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, je constate à nouveau que le nombre de candidatures est égal au nombre de places à repourvoir. Donc **chacune des propositions est élue à la commission d'édilité et d'urbanisme pour toute la période de la législature.** Voici donc la composition : **Anne-Marie BONVIN ZUFFEREY, Irène CASIMIRO, Romain CONSTANTIN, Vincent DUC, Ralph GUNTERN, Marc MAKUSU, Lidia PETRICS, Dave VUISSOZ et Jérémie ZUBER**. On peut les applaudir. *(Applaudissements).*

13. NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME (ARTICLE 16 RCG)

Jean-Michel GANON ZUBER
Point 13, nomination du président de la commission d'édilité et d'urbanisme. Propositions ? Joël REY.

Joël REY
Comme tout à l'heure pour la commission de gestion, le président est une présidente. Le groupe PDC propose donc à la présidence Lidia PETRICS pour la commission d'édilité et d'urbanisme. Il y aura un grand travail à faire durant cette législature, notamment avec le règlement de construction et de zones. Nous sommes persuadés qu'une personne ayant un bagage juridique comme Lidia PETRICS, de par sa formation de juriste, saura amener ses connaissances et son savoir au sein de cette commission.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme nous le permet notre règlement, **Mme Lidia PETRICS est élue tacitement à ce poste de présidente de la**

commission d'édilité et d'urbanisme. *(Applaudissements).* Bravo Mme PETRICS, je vous félicite de relever ce défi et j'espère que ça vous apportera pleine satisfaction. Je laisserai le soin à la commission de nommer un rapporteur parmi ses membres. Bravo encore.

14. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLE 13 RCG)

Jean-Michel GANON ZUBER
Point 14, élection des membres de la commission du développement durable, article 13 RCG. Vos propositions ? M. REY.

Joël REY
Le groupe PDC propose aussi 3 personnes pour la commission du développement durable :
Tout d'abord Mme Jennifer GENOUD-EPINEY, enseignante au cycle de Goubing. Une conseillère générale motivée qui a œuvré lors de l'ancienne législature dans la commission d'édilité.
Martine CALOZ, une nouvelle conseillère générale qui est enseignante et formatrice pour adultes.
Et Noémie CALOZ que vous avez pu entendre lors de son brillant discours d'introduction en début de ce plénum, donc la benjamine de notre Conseil général qui nous a fait l'honneur de ce discours introductif.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de vous présenter deux conseillers généraux expérimentés :
Tout d'abord Caroline ROH-TOFFOL qui habite Granges. Elle est veuve et mère de deux enfants. Titulaire d'une formation professionnelle dans le domaine du bâtiment, elle siège au Conseil général depuis 2017. Elle est passionnée de nature, parce qu'elle est issue d'une famille de chasseurs et de pécheurs.
Deuxième candidat, Charles-Yves DISCHINGER, 61 ans, marié, père et grand-papa. Il est cuisinier MSP de métier. Ses loisirs, il les passe pour l'essentiel dans la nature, à la pêche, à la chasse et à la collecte des champignons.
Merci de votre soutien.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Le groupe des Verts vous présente 2 candidates :
Pour commencer Lauriane DANI, 29 ans, sierroise depuis toujours. Elle est biologiste spécialisée en conservation de l'environnement. Elle travaille dans un bureau privé d'écologie appliquée à Aigle. De par ce poste elle a, entre autres, l'occasion de travailler avec de nombreuses Communes de divers cantons, concernant des projets de développement durable. Elle a une réelle envie de mettre ses compétences au service de sa Ville.
Ensuite, Murielle GLASSIER, 48 ans. Elle travaille en tant qu'indépendante. Elle donne des cours d'équitation, des cours de français, et remplit d'autres mandats ponctuellement. Elle est mère de deux enfants et entame sa deuxième législature en tant que conseillère générale.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Notre groupe présente Ursula IMHOF**.** Elle ne peut malheureusement pas être des nôtres ce soir pour des raisons sanitaires, le regrette et tient d'ailleurs à s'en excuser. Ursula, médecin de formation, est une personne dynamique et encore très active professionnellement. Elle a toujours été très engagée politiquement depuis 1968 et s'est engagée dans de nombreuses campagnes électorales. Membre depuis 30 ans du PS, elle a aussi été co-fondatrice et 1ère présidente de la section de Loèche-les-Bains. Elle m'a d'ailleurs rappelé qu'elle avait aussi été membre depuis les premières heures de l'organisation «médecins en faveur de l'environnement», puis première

présidente de la section valaisanne, pendant environ 10 ans. C'est donc tout naturellement qu'Ursula se porte candidate pour la commission du développement durable.
Nous appuyons son choix et vous la recommandons. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. MELLY.

Blaise MELLY
Pour la commission du développement durable, l'UDC présente Christian BOVIER. Marié, père de 4 enfants, il habite le quartier de Rossfeld. Il y a 4 ans, il avait raté l'élection pour deux voix. Mais à l'UDC, nous sommes persévérants. Il s'est donc présenté à nouveau et cette fois il a été élu. Cela est sa première expérience d'élu, mais avant cela il s'est engagé activement en politique au sein du parti. Il se réjouit maintenant de passer au stade de l'élu et de contribuer par son travail aux travaux de la commission du développement durable. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. D'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, je constate à nouveau que le nombre de candidatures est égal au nombre de places à repourvoir. Donc **chacune des propositions est élue à la commission du développement durable** pour toute la période de la législature. Voici donc sa composition : **Christian BOVIER, Martine CALOZ, Noémie CALOZ, Lauriane DANI. Charly DISCHINGER, Jennifer GENOUD EPINEY, Murielle GLASSIER, Ursula IMHOF et Caroline ROH-TOFFOL.** Merci de les applaudir. *(Applaudissements).*

15. NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLE 17 RCG)

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous devons maintenant élire le ou la président-e de cette commission. Mesdames Messieurs les chef-fe-s de groupes, j'attends vos propositions ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Laissez-moi vous en dire un peu plus sur Lauriane DANI que le groupe des Verts présente à la présidence de la commission du développement durable. Elle a un bachelor en biologie de l'université de Neuchâtel et un master en conservation de l'université de Berne. Elle désire axer le travail de la commission sur les aspects "nature en ville", labellisation VilleVerte, réaménagement des parcs urbains, concept d'arborisation en faveur du climat et de la biodiversité, valorisation du réseau écologique urbain, entretien extensif des espaces verts, sensibilisation à l'environnement. Localisée à l'entrée du parc naturel de Pfyn-Finges et au cœur du Valais, le développement de Sierre en tant que ville durable peut lui apporter une visibilité « carte postale », une attractivité, une qualité de vie augmentée et la promotion d'un tourisme doux. C'est dans cette optique que Lauriane DANI souhaite s'engager. Sa motivation est palpable par la pertinence des nombreuses questions qu'elle a déjà soulevées. Elle a comme passions les sciences naturelles, la pêche à la mouche, le dessin. Merci de votre soutien à cette candidature.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme ZUFFEREY. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme nous le permet notre règlement, **Mme Lauriane DANI est élue tacitement à ce poste de présidente de la commission du développement durable**. *(Applaudissements).* Pour toute la durée de la législature, bien sûr. Bravo, je vous félicite. Comme de bien entendu, je laisserai le soin à la commission de nommer un rapporteur parmi ses membres. Bravo encore. Voilà, notre Conseil général de Sierre, version 2021-2024 est composé. Je tiens à remercier et féliciter toutes les personnes qui se sont mises à disposition de leur groupe pour œuvrer dans ces commissions. A noter que toutes les commissions sont dirigées par la gent féminine, je tiens à le noter, on peut applaudir. *(Applaudissements).* Je tiens à rassurer les personnes qui auraient le regret de ne pas faire partie de ces commissions : en période de législature des commissions *ad hoc* sont en principe nommées par le bureau. Cela dépendra bien évidemment des dossiers qui arriveront sur la table. Il y a aussi les fluctuations dues aux départs de certains conseillers généraux durant la législature.

16. POSTULAT INTITULE « UN AUDIT EXTERNE POUR SORTIR DE L'ORNIERE »

a. Développement du postulat

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous passons au point suivant, point 16, postulat intitulé « Un audit externe pour sortir de l'ornière », développement de ce postulat. Qui prend la parole ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Chers collègues. Le groupe PLR comprend ce postulat comme l'opportunité pour la Ville de Sierre de faire procéder à une analyse externe approfondie et comparative de l'ensemble de notre « ménage communal », tant sur le plan des prestations offertes à la population, que des revenus fiscaux, de l'organisation et des effectifs en personnel, etc. Pour être bien clair, il ne s'agit en aucun cas d'un audit de contrôle, mais bien d'un audit destiné à donner aux autorités de la Ville des pistes de réflexion utiles pour améliorer, à terme, une situation financière structurellement déficitaire. En conséquence, le groupe PLR soutient ce postulat qui pourrait ou devrait peut-être s'intégrer dans les études en cours et à réaliser dans le cadre du projet de fusion des Communes de la plaine. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. D'autres personnes prennent la parole ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Le groupe des Verts est conscient des problèmes financiers qui sont chroniques et la Commune sait aussi où le bât blesse :
- Nous avons longtemps dépendu des recettes des aménagements de production hydro-électrique, qui ne rapportent plus rien aujourd'hui.
- Nous payons également des frais excessivement élevés pour les écoles du degré tertiaire.
- Nous assumons entièrement des charges de centralité dont profitent d'autres Communes.
- Les revenus fiscaux des personnes physiques sont relativement modestes.

Notre Commune travaille déjà activement sur ces différents aspects. Nous doutons fort qu'un audit puisse apporter de nouvelles pistes. Nous ne soutiendrons donc pas ce postulat.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci à Mme ZUFFEREY. D'autres personnes voudraient prendre la parole ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Question récurrente que la situation financière de la Ville de Sierre qui est régulièrement présentée lors de la discussion des budgets mais également lors de l'approbation des comptes. Sans vouloir tourner autour du pot, notre parti ne souhaite pas adhérer à ce postulat. Si certes la situation financière de la Commune reste préoccupante et nous interpelle, nous ne pensons sincèrement pas qu'un tel audit aura effectivement le mérite d'apporter des solutions souhaitées, ou encore moins une solution miracle. Comme justement souligné lors du dernier plénum, nous n'avons pas connaissance du montant qui devrait effectivement être mis à disposition pour un audit d'une telle envergure. En toute vraisemblance, il faudrait certainement compter sur un montant plus conséquent que les CHF 76'000.– articulés en décembre et refusés au plénum. Quel serait également le cahier des charges ? Est-ce qu'un tel audit permettrait réellement de régler les problèmes ? Nous rappelons, tout comme le fait régulièrement la Commune, qu'une majorité des charges qui péjorent nos finances sont celles liées aux charges de centralité mais également les frais liés aux écoles tertiaires sur notre territoire, frais imposées par la loi cantonale ; ces dits frais pourraient très vraisemblablement être modifiés en notre faveur selon le sort de la motion déposée par notre députation et ainsi permettre de diminuer considérablement cette charge, ce d'autant plus que d'autres villes «sites » sont actuellement concernées par cette problématique. Quant aux charges dites sociales imposées, il semble raisonnablement peu envisageable qu'un audit puisse à lui seul les solutionner. S'agissant des pertes fiscales liées à la RFFA, l'audit ne permettra également pas de les combler. Est-ce que les réponses que l'audit pourrait apporter ne sont pas déjà connues de la Commune et n'apporteraient-elles pas plutôt une « péjoration sociale »… Ne serait-il pas dans un tel contexte, plus judicieux de pouvoir procéder à un tel examen

ultérieurement, en cours de législature, notamment dans le cadre du processus de fusion des Communes puisque ce projet est en route et que dans cette perspective, ce cadre, une analyse financière se devrait d'être faite ? Ne devrait-on pas aussi finalement saisir l'opportunité donnée par Monsieur le Président lors du dernier plénum de fixer une rencontre prochaine avec la Cogest nouvellement constituée pour évoquer plus sérieusement un possible audit, discuter de son cahier des charges et envisager alors de lancer des appels d'offres ? Alors, une fois l'ensemble de ces démarches entreprises, présenter les solutions préconisées au Conseil général pour détermination. Comme vous l'avez compris, nous refusons ce postulat.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres interventions ? M. REY.

Joël REY
Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Pour rappel, pour les nouveaux conseillers généraux, un amendement à la hausse avait été demandé lors de notre plénum de décembre concernant ce même sujet à savoir un audit de l'administration communale sierroise. Ce point avait suscité de grandes discussions et un avis très partagé puisqu'en effet, après le vote de cet amendement, une égalité parfaite était ressortie au sein du législatif. Comme le voulait le règlement, ce fût au président de trancher, si cet amendement à la hausse devait se réaliser. Personne n'aurait voulu être président à ce moment-là, malheureusement c'était moi. J'ai donc refusé cet amendement qui demandait un audit de la Commune. Nous revoilà deux mois plus tard avec une demande quasi similaire, à part que celle-ci ne se fait pas sous l'angle d'un amendement à la hausse du budget, mais sous la forme d'un postulat co-signé par les membres de la commission de gestion de l'ancienne législature. Le groupe PDC a discuté de manière approfondie de ce postulat. Le groupe est conscient que les derniers exercices budgétaires n'étaient pas bons, que la situation financière de la Ville de Sierre accumule des budgets qui sont dans le rouge et que des solutions doivent être trouvées afin que cette situation ne perdure pas sur les années à venir. Nous connaissons tous les problématiques liées à la Ville de Sierre et ce qui péjore grandement ses finances : le financement des écoles du secondaire II ainsi que les charges de centralité dévolues à une ville, j'entends là, la bibliothèque, le Théâtre les Halles, la piscine, la patinoire ainsi qu'un réseau de transports publics qui se veut le plus aidant possible pour ses usagers. Au niveau des revenus, la grande fluctuation de nos actions dans les redevances d'outils de productions ont fait que la Ville de Sierre a reçu jusqu'à 9 millions de dividendes et, quelques années plus tard, s'est soldée par une perte. Sur ce point-là, la Commune n'a pas de maîtrise directe. Toutefois, le groupe PDC, à une large majorité, ne pense pas qu'un audit externe puisse amener un réel éclairage nouveau sur l'administration communale sierroise. Comme ce fût rappelé lors de la dernière législature, les dépenses dont la Commune a la maîtrise sont bien gérées. Un audit amènerait peut-être quelques pistes qui iraient dans le sens d'une diminution des dépenses, donc des prestations, et une augmentation des revenus, sous-entendu une augmentation d'impôts. Cela, le groupe PDC ne le veut pas. Le groupe PDC demande par contre au Conseil communal de collaborer étroitement avec la commission de gestion, de l'informer régulièrement des différentes décisions pouvant impacter le budget et de l'associer autant que faire se peut à l'élaboration du budget. Nous pensons que c'est au travers de cette collaboration que les pistes les plus pertinentes pourront être trouvées et non pas au travers de la venue d'hommes en noir qui auront pour seul objectif de trouver des économies à tout prix. Le groupe PDC refuse donc à une grande majorité ce postulat.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. D'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY
Merci. Donc il semble que les jeux sont faits, mais en même temps tout le monde est d'accord que ça ne peut pas continuer comme ça. On dit que la Commune elle connaît les solutions, elle connaît les problèmes, la source des problèmes et elle connaît les solutions. Mais les solutions, elles ne sont pas ici, elles sont ailleurs… elles sont à Sion, elles sont à Montana, à Veyras… Donc qu'est-ce qu'on fait si ailleurs on ne change pas d'avis ? Ce postulat c'est le fruit donc de l'ancienne Cogest, de la Cogest de la législature précédente, dont j'ai eu la chance de faire partie, et puis année après année, on voyait ces constats arriver, ces chiffres arriver, ces 4 millions de déficit en moyenne par année, et puis tout le monde est conscient qu'on ne peut pas continuer comme ça, mais en même temps les solutions c'était de dire aux autres de faire des efforts. Peut-

être que c'est juste… mais quelle crédibilité on a, si on va voir les autres et puis on leur dit « ah, nous, on fait tout juste. On a contrôlé, on vous promet. Le Conseil général il a contrôlé, la Cogest elle a contrôlé. On a tout contrôlé, on fait tout nickel. On a juste pas de chance et c'est à vous de nous donner de l'argent pour résoudre le problème». Mais peut-être que c'est vrai ça, mais quelle crédibilité on a ? C'est pour ça qu'on s'est dit : un audit. Soit on trouve des solutions… alors il y a ceux qui mettent la probabilité d'un tel événement à 1 %, d'autres à 10, 20 %... on ne sait pas. Et si on ne trouve pas de solution, cet audit il a un but, il a un objectif, il a une valeur… C'est d'aller à Sion et de dire « regardez, ces gens-là, c'est leur métier ; ils ont été là, ils ont trouvé des solutions. Ils sont arrivés chez nous… : c'est qu'en Valais, vous avez des lois bizarres. Vous êtes le seul canton de Suisse où vous demandez aux Communes de financer les écoles de degré tertiaire. Vous avez une péréquation intercommunale qui pénalise les Villes et vous n'avez aucune compensation pour les charges de centralité. » Il y a des chiffres, il y a des comparaisons, avec d'autres Communes, avec d'autres cantons et on peut aller avec ça voir le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, les Communes voisines… parce que personne n'a intérêt à avoir des Villes en perdition, personne. Ça il faut leur faire comprendre aussi et donc le but de cet audit, il est là aussi. C'est soit on trouve des solutions, soit on n'en trouve pas, mais c'est utile quand même parce qu'on a la preuve qu'il n'y a pas de solution. Une preuve externe, objective. Alors nous allons évidemment soutenir ce postulat et nous demandons au Conseil communal d'aller dans cette direction, de valider les réflexions. Et puis au Grand Conseil – si j'ai la chance de continuer le travail là-bas – nous allons bien sûr faire écho, parce qu'en grande partie, c'est juste ces réflexions. Mais je pense que ça serait très utile d'avoir un audit de ce genre. Alors je vous demande quand même de changer d'avis, même si c'est assez rare que ça se passe ici. Ok, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. Je passe la parole à Monsieur le Président BERTHOD.

Pierre BERTHOD
Oui, bonsoir à vous tous. Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux-ales, Mesdames et Messieurs du public présent. Vous me permettrez, Monsieur le Président, tout en vous félicitant, les membres du bureau élu, vous tous dans vos fonctions respectives, vous réitérer nos félicitations. Merci à Stefan JULEN d'avoir mené le début de la séance. Mais vous me permettrez, comme je prends la parole pour la première fois, peut-être, avant de venir sur la question de la proposition d'audit, de simplement vous dire quelques mots en préambule. Des mots qui ont d'ailleurs été émis aussi par les différents chefs-fes de groupes qui sont intervenus depuis le début de cette soirée. Donc bien évidemment nos félicitations à vous tous. Je crois que… et on l'a déjà dit, c'est que nous sommes tous des élus du peuple, nous avons tous la même finalité, c'est-à-dire de bosser et de travailler pour cette ville, pour cette commune, pour ses villages, pour ses quartiers, pour ses habitantes et ses habitants. Et je crois que c'est quelque chose d'heureux, je vous ai tous entendus, je vous ai entendus dans cette volonté de travailler ensemble, de travailler par empathie, par construction et compréhension mutuelles, je crois que c'est un élément qui me paraît éminemment important, c'est que nous ayons cette capacité à débattre, c'est la démocratie, c'est heureux… mais la capacité aussi à travailler aussi avec nos visions et des objectifs communs et qui sont, je crois, que Sierre l'agréable demeure Sierre l'agréable. Mais j'aimerais vous dire, ça nous fait à tous un peu bizarre, ça fait longtemps qu'on n'a plus pu se réunir aussi nombreux dans une même salle. J'ai une pensée, bien évidemment, pour ceux qui ont été affectés, qui ont perdu des proches durant cette pandémie. Et je vois que cette période elle est dure socialement, d'un point de vue sociétal… que ça génère des tensions. Et je suis assez étonné parfois de voir certains points de vue, propos, pas forcément au niveau communal, mais sur nous, sur les personnes qui s'engagent en politique, hommes et femmes, qui doivent prendre des décisions, assurément difficiles, et je crois que notre travail, à chacun, eh bien, c'est de tenter de trouver ce chemin – je ne dis pas d'harmonie, parce que je ne vis pas dans un monde angélique – mais je crois quand même que, d'autant plus au niveau communal, on a cette proximité, cette capacité à vivre ensemble, à partager et à travailler pour l'intérêt général, ce dont je ne doute pas. C'est en tout cas dans cet état d'esprit que le Conseil communal se réjouit de travailler avec vous les 4 prochaines années. Et toujours en préambule, Mesdames et Messieurs – je pensais le faire dans les divers, mais l'opportunité se prête, je pense aussi que dès les prochains temps, via la chancellerie, nous pourrons réunir l'exécutif, les chefs de groupe, les membres du bureau et les présidentes des commissions permanentes, afin qu'on détermine ensemble quelles sont les séances, quelles sont les modalités, finalement de transmission d'informations, pour que vous toutes et tous puissiez avoir un socle de base finalement, de connaissance des défis, des dossiers

qui vont nous attendre les prochaines années et durant cette législature. Alors dans cet état d'esprit et dans cette volonté finalement de bonne communication et d'échanges et d'informations intelligentes entre l'exécutif et le législatif, sur ce postulat qui a été déposé, j'entends aussi que ce n'est sûrement pas évident finalement de déposer un postulat et puis d'avoir à le traiter avec un certain nombre de nouveaux et de nouvelles Conseillers-ères généraux-ales… mais je vais avoir le même propos et le même point de vue que j'avais en décembre… Je suis peut-être obtus, mais je n'ai pas réussi à changer en 3 mois, je l'ai entendu aussi de certains des chef-fe-s de groupes. Je crois que la volonté de la commission de gestion, elle est louable, c'est que ce n'est pas du tout une attaque vis-à-vis de la Commune, c'est – et on l'a entendu ce soir – c'est une volonté finalement de trouver un moyen, de trouver un processus, de trouver un accompagnement qui pourrait nous permettre de sortir de l'ornière, c'est le titre du postulat, mais d'améliorer et de bonifier finalement les finances municipales. Mais la position de l'exécutif, c'est que si la volonté elle est bien, elle est louable, elle paraît simple, eh bien, finalement la concrétisation n'est pas simple. Et ce que nous avions proposé et ce que je réitère ce soir, c'est véritablement avec la nouvelle commission de gestion, nouvellement constituée, eh bien, qu'on traite cette question… parce que la question du cahier des charges, de quel type d'entreprise, de quel type de cabinet de conseils pourrait amener les solutions qu'on espère tous. Alors je reste toujours dubitatif, parce que finalement ça se saurait et je pense que cette entreprise aurait beaucoup de boulot si une société pouvait déterminer comment générer plus de recettes et avoir moins de dépenses, tout en maintenant les prestations de service public, qui, vous le savez, sont aussi toujours plus… dont les exigences des citoyens sont toujours plus élevées. Ça se saurait, ce n'est pas évident… Moi ce que je peux vous proposer, c'est véritablement que le Conseil communal ou le secrétaire municipal/directeur financier et moi-même rencontrions, là aussi rapidement, la commission de gestion, qu'on traite un peu les attentes qu'on pourrait générer pour un audit ou pour un cabinet de consulting qui nous accompagnerait, mais vous dire que c'est aussi quelque chose qui a été effectué la dernière législature. Pas par la Ville de Sierre toute seule, mais – et on en avait déjà parlé lors des plénums – par l'Union des Villes valaisannes, c'est une société, Ecoplan en l'occurrence, suisse alémanique qui a pu générer des arguments solides, rationnels et tangibles sur ce qu'on appelle les charges de centralité, donc ces prestations de service public payés par les impôts municipaux sierrois et qui desservent un bassin de population plus large. Je crois aussi, et je l'ai entendu ce soir, que la question hypothétique de futures fusions avec nos voisins de la plaine… toute une analyse a été réalisée par le bureau Fidag qui est plutôt une photographie et une compilation de chiffres… Et donc finalement, avant de déterminer quel est… si oui ou non on fait un mandat, il faut déterminer quel est le mandat, quel est le cahier des charges, quels sont les objectifs que l'on se fixe. Donc notre position, elle est, je vous l'ai dit, de prime abord dubitative… un postulat c'est un véhicule législatif que vous avez qui nous oblige, finalement, à y répondre dans les 12 mois. J'ai bon espoir qu'on puisse se réunir bien plus tôt avec la commission de gestion et puis qu'on pourra traiter, avant le processus budgétaire 2022, cette question d'un hypothétique audit. Mais à nouveau, je l'ai aussi entendu tout à l'heure, je pense qu'on est dans des montants, vu les différents mandataires et études qu'on a déjà réalisées qui s'élèvent sûrement à plus de CHF 100'000.– ou plusieurs centaines de milliers de francs suivant, à nouveau, le cahier des charges qui serait déterminé. Comprenez à nouveau et je conclurai ce point de cette manière, c'est que du côté de l'exécutif, je remercie… je profite aussi de remercier la commission de gestion de la dernière législature qui a œuvré, c'est quelque chose qui a été traité deux fois, qui a été proposé deux fois et puis maintenant c'est sous la forme d'un postulat… ce n'est pas du tout une fermeture, c'est plutôt de déterminer comment on met ça en place, quelles seraient finalement les entreprises, parce que je t'ai entendu, M. REY, parler de Men in black, je crois qu'on a tous compris que l'objectif ce n'est pas de réduire nos prestations et d'augmenter nos impôts, mais après les marges de manœuvre du fait des contraintes légales et administratives supérieures – et ce n'est pas mettre la faute sur les autres, c'est un état de fait – c'est qu'on doit aussi assumer les tâches qui nous ont été dévolues et qui nous incombent et ça nous oblige à être intelligents dans cette réflexion. Voilà, Monsieur le Président, mes quelques considérations.

b. Votation

Jean-Michel GANON ZUBER
On va passer au vote. Je prie les scrutateurs de se mettre en place. On va voter : qui est pour ce postulat intitulé « Un audit externe pour sortir de l'ornière » ? Veuillez lever la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Qui refuse le postulat ?

Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et qui s'abstient ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. On a des chiffres qui ne sont pas très justes là. On va recommencer. Alors le bureau, les précédentes législatures, c'était toujours l'Alliance de Gauche qui comptait. Je pensais que l'Alliance de Gauche serait devant et c'est sûr que c'est plus simple… la prochaine fois, on fera en sorte que ce soit Les Verts. Bon, on va prendre tout de suite la décision : c'est Les Verts qui vont prendre les voix du bureau, maintenant, au prochain vote. On va refaire, pour être sûrs. Excusez-nous… *(Le vote est renouvelé).* On est bon, on va y arriver. **Le postulat est refusé par 34 voix contre, 22 oui et 2 abstentions.**

17. POSTULAT « POUR L'ELABORATION D'UN RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LES ACTIVITES LIANT LA COMMUNE DE SIERRE ET LE PARC PFYN-FINGES»

a. Développement du postulat

Jean-Michel GANON ZUBER
Alors nous passons au point 17, postulat pour l'élaboration d'un rapport annuel concernant les activités liant la Commune de Sierre et le parc Pfyn-Finges, développement du postulat. Qui prend la parole ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Le groupe des Verts vous recommande d'accepter ce postulat émanant de la commission du développement durable. En automne 2020, la commission du développement durable a reçu pour mandat d'analyser le renouvellement de la convention liant la Commune de Sierre et le parc naturel régional Pfyn-Finges. Durant ce travail, les membres ont unanimement relevé que les activités du parc impliquant la Commune ou situées sur le territoire communal manquaient de visibilité. En conséquence, un sentiment d'appartenance et d'adhésion au parc naturel fait défaut au sein de la population sierroise. De plus, pour qui s'intéresse aux activités du parc, développées à Sierre, force est de constater que les sources d'informations sont lacunaires. Cela est d'autant plus regrettable que la participation financière de Sierre est – de loin – la plus élevée des Communes du parc. Un meilleur travail de communication devrait par conséquent être fourni de la part des autorités, à travers la rédaction d'un rapport annuel sur les activités liant la Commune et le parc naturel. Merci de votre soutien à ce postulat, qui vise une meilleure visibilité et mise en valeur des atouts de notre Commune, en lien avec le parc naturel régional Pfyn-Finges.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme ZUFFEREY. D'autres interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Le groupe PLR soutient également ce postulat, essentiellement aussi dans l'idée de mieux faire connaître les efforts, notamment financiers, de la Ville et surtout de mettre en valeur les activités développées dans le cadre du parc Pfyn-Finges. Le groupe PLR déplore, en effet, qu'un tel atout pour notre ville et notre région ne soit pas mieux connu de la population et de nos hôtes. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. Autre intervention ? M. REY .

Joël REY
Monsieur le président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Lors de notre dernier plénum la Commune, respectivement la commission du développement durable, a décidé de renouveler la convention liant la Commune de Sierre au parc naturel régional de Pfyn/Finges. C'est une excellente chose. Toutefois, tout en étant conscient de la chance que nous avons d'avoir ce parc naturel sur notre territoire, le groupe PDC est d'avis qu'il y a un certain manque de visibilité au sujet des différentes activités que propose Pfyn/Finges. Beaucoup de projets sont élaborés, pour exemple : la revalorisation du petit bois où le parc de Pfyn/Finges a été partie prenante. Ce partenariat doit effectivement être plus mis en avant et un rapport sur les différentes activités de la Commune et du parc naturel Pfyn/Finges serait bénéfique pour les deux parties et permettrait à la population de mieux connaître les activités de ce parc régional. Le groupe PDC a donc accepté à l'unanimité ce postulat.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. D'autres interventions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
A la lecture du postulat, notre groupe s'est interrogé sur les moyens de communication et les informations mises à disposition du public. Les communiqués dans le journal de Sierre ou encore les tous-ménages annonçant des ateliers ouverts à la population sierroise n'ont, nous osons l'espérer, pas passé inaperçus. Pour certains, ceci reste insuffisant. Effectivement, parcourir le site internet de la Commune et chercher des informations sur le Parc Pfyn-Finges nous apporte quelques informations, somme toute très générales mais surtout nous renvoie au site officiel. Il serait appréciable - et c'est d'ailleurs dans la perspective de ce rapport - que le citoyen puisse directement avoir en ligne sur le site de la Commune, ce qui peut s'offrir à lui, sans forcément partir à la pêche aux informations. Il en est de même pour le site de l'office de tourisme qui ne met véritablement pas en avant les richesses de ce parc naturel. Ainsi, bien que la Commune et l'office du tourisme évoquent un partenariat avec le parc de Pfyn-Finges, il n'est pas suffisamment mis en lumière. Pour beaucoup de Sierrois, Finges est bien trop souvent résumé par « Le bois de Finges, voire le parcours Vita ». Ceci reste trop simpliste pour le travail d'envergure fait par le parc Pfyn-Finges pour se faire connaître et se développer. Il ne s'agit pas par ailleurs, en adhérant au postulat, d'être inquisiteur, mais tout simplement de permettre aux citoyens sierrois de mieux profiter des activités mises à leur disposition dans le parc et ainsi pouvoir bénéficier pleinement d'une belle palette d'offres intéressantes pour découvrir ou redécouvrir ce joyau naturel. Ledit rapport devra également mettre en lumière, décrire comment la Commune de Sierre sollicite concrètement le parc pour faire avancer, développer certains projets sierrois et, sous l'angle financier, mieux expliquer comment notre investissement financier, notre contribution jugés importants (environ CHF 40'000.– annuels) peuvent réellement rapporter à notre Commune, par des exemples concrets. C'est dans ce contexte que nous soutenons donc le postulat pour l'élaboration d'un rapport annuel et en profitons pour inviter la Commune de Sierre à étoffer les offres présentées à ses citoyens et mieux les mettre en lumière. Nous souhaitons aussi que la Commune mette encore plus en avant cette collaboration, informe de manière plus précise de ce qui peut être découvert sur notre propre commune et apporte également une attention toute particulière aux explications sur ce qui a pu ou pourrait encore être réalisé dans la région grâce au soutien fédéral lié à ce partenariat avec le parc Pfyn-Finges. Finalement, le site officiel du parc met clairement en avant le fait que, je lis « …*ce parc ne peut exister à long terme qu'avec le soutien de sa population*… » mais aussi « … *les habitants du parc devraient pouvoir s'identifier au parc et être fiers d'en faire partie*. ... » Pour ces raisons, nous acceptons le postulat et espérons sincèrement que le rapport, tel que rédigé, permettra à la Commune de mieux communiquer, renseigner, mettre plus en avant les avantages/bénéfices liés à ce partenariat mais aussi permettre aux citoyens sierrois de s'identifier à ce parc et pouvoir profiter pleinement.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. MELLY.

Blaise MELLY
Je prends brièvement la parole pour dire qu'on a été un peu perplexes par rapport à ce postulat. Bon c'est peut-être aussi… notre membre dans la commission n'avait pas pu siéger à cause du coronavirus… Disons, si c'est pour rédiger un rapport qui prend la poussière, je veux dire on peut s'épargner. Donc, j'entends tous les arguments qui ont été dits et puis je pense en partie ils sont corrects, en partie, ils ne sont pas corrects non plus. C'est facile de trouver ces informations et comme cela a été mentionné par plusieurs préopinants, ces informations elles sont déjà souvent données. Donc nous allons nous opposer parce que le texte du postulat demande juste un rapport, c'est-à-dire ça ne va rien faire pour améliorer les points qui ont été mentionnés, ça va coûter un peu d'argent et puis des rapports qui prennent la poussière, au Grand Conseil, tous les jours on en voit, ça ne sert à rien du tout. Qui va lire un rapport ? Si on faisait des actions marketing pour essayer de toucher les gens, oui, mais juste un rapport… On va s'opposer au postulat, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. D'autres interventions ? Je passe la parole à la Municipalité, M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD
Oui, merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, du côté de la Municipalité on a pris… Mais peut-être avant de venir sur ce rapport, j'ai complètement omis de vous dire que le Conseil communal est *in corpore* dans cette salle, mais comme on a voulu garder un petit peu des distances entre nous, eh bien, nos autres collègues, ce n'est pas qu'ils se cachent, mais ils sont ici à côté et je dois aussi vous dire le plaisir qu'on a d'accueillir notre nouveau conseiller communal Jérémy SAVIOZ, ce qui me permet de faire la transition puisque Jérémy était en charge de la commission qui a proposé ce rapport et que maintenant – vous le savez – il est au dicastère de l'environnement et de la biodiversité, donc quand on a analysé la question qui était posée sous forme de rapport, eh bien, on a eu le plaisir de dire à Jérémy « tu pourras générer le rapport ou le texte que tu entends ». Mme CLAUSEN METRAL, merci, là je crois que vous avez déterminé quasiment le cahier des charges de vos attentes. Vous savez, on est très heureux parce qu'en fait – et Olivier SALAMIN étant président actuel, on a bon espoir qu'il soit réélu – je crois que c'est une vraie chance pour Sierre d'être partie prenante, d'être membre et d'avoir son territoire qui est dans un parc d'importance nationale. Juste d'un point de vue financier, c'est vrai que ces CHF 40'000.–, c'est beaucoup, le canton du Valais c'est CHF 550'000.– et la Confédération c'est 1 million qui sont injectés chaque année pour ce parc. Donc il y a des intérêts touristiques, il y a des intérêts environnementaux, naturels. De mieux communiquer, c'est toujours très important. Olivier m'expliquait que le parc naturel essaye de communiquer. Je crois qu'on lit tous le Journal de Sierre et vous voyez qu'il y a des publications assez régulières qui sont faites. Par contre, d'avoir une approche peut-être plus « Ville de Sierre », de démontrer les activités qui ont été faites, les projets qui sont en cours, en partenariat avec le parc naturel, cela ne nous pose pas de problème. Au contraire, cela démontre l'intérêt que le législatif sierrois a, et ensuite, si ça prend la poussière, vous le mettrez au feu, mais peut-être que vous le lirez, ce dont je ne doute pas. Parce que j'ai bon espoir que vous lisiez aussi des rapports qui sont produits par l'administration communale.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. BERTHOD.

b. Votation

Jean-Michel GANON ZUBER
On va passer à la votation. Scrutateurs-trices, vous êtes prêts-tes ? Qui est pour ce postulat pour l'élaboration d'un rapport annuel concernant les activités du parc de Pfyn-Finges ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Quels sont les conseillers généraux qui sont contre ce postulat ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Quels sont les conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **Le postulat est accepté par 49 voix pour, 4 refus et 3 abstentions.**

18. MOTION « POUR UNE REVISION GLOBALE DU REGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DE ZONES »

a. Développement de la motion

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous passons au point 18, motion pour une révision globale du règlement de construction et de zones, développement de la motion. Qui prend la parole ? M. MELLY.

Blaise MELLY
Nous avons eu l'idée de cette motion en discutant au mois de décembre de la motion de l'Alliance de Gauche « Pour que les commissions permanentes puissent faire leur travail ». Cette motion partait du constat que les commissions permanentes avaient peu été sollicitées durant la dernière législature. Nous avons aussi constaté, de notre côté, à plusieurs reprises que le Conseil général n'avait pas été impliqué dans les travaux et avait simplement reçu des projets déjà terminés qu'il ne pouvait qu'accepter ou refuser, et ce dans un laps de temps assez court. Donc, nous nous sommes dit : « Et si nous prenions les devants avant d'attendre d'être sollicités par le Conseil municipal pour valider, parfois dans l'urgence, des projets déjà bouclés ». Et un des dossiers

essentiels que nous attendons maintenant depuis des années est celui de la révision du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). Dès le début de la législature précédente, j'entends dire que sa révision est imminente. J'ai cherché dans les procès-verbaux des séances du plénum et j'ai trouvé ces phrases prononcées par le président de la Municipalité Pierre BERTHOD en décembre 2018 ; c'est assez long, mais je pense que c'est intéressant, et comme ça donne l'argumentation pour la motion, je vais les lire : « *Et dans un même ordre d'idée, j'aimerais parler maintenant du nouveau règlement communal de construction et du plan de zones. Donc celui qui est en vigueur actuellement a été élaboré dans le courant des années 1990 et il a été approuvé par le Conseil d'Etat en octobre 1998. Vous le savez aussi, que suite à l'acceptation de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les exigences en matière d'aménagement du territoire et de construction ont fortement évolué et que la Commune de Sierre doit procéder à cette révision globale de son PAZ/RCCZ. Et le nouveau plan d'affectation des zones devra répondre aux enjeux actuels d'un aménagement du territoire durable, qualitatif et plus flexible. Il devra aussi déterminer une véritable stratégie dans la gestion territoriale de la commune. La première étape a été lancée, entre septembre 2017 et mai 2018, afin de définir ce qu'on appelle le périmètre d'urbanisation et les options de développement et de mettre une trentaine d'hectares, vous l'avez bien évidemment suivi, en zone réservée. Actuellement et une grande partie du travail depuis mai 2018, c'est le traitement des oppositions qui sont justement en cours de traitement. Et, afin d'affiner et puis d'améliorer les objectifs auxquels ce nouveau règlement communal de construction devra répondre, eh bien, là aussi la commission d'édilité et d'urbanisme du Conseil général sera invitée à se réunir au printemps 2019. Et une information et une invitation seront lancées en accord avec le bureau de votre Conseil lors de votre prochaine session en février prochain* ». Donc j'imagine qu'il y a eu des retards dus peut-être aux recours, M. BERTHOD aura l'occasion de donner peut-être plus d'informations. Mais donc ce que je retiens là, c'est que nous devons réviser notre RCCZ. Il y a des modifications législatives aux niveaux fédéral et cantonal qui nous obligent à le réviser. En fait, les délais ils sont assez courts maintenant. Nous devrons le faire durant cette législature, parce que le Conseil d'Etat doit encore valider – et si ma mémoire est bonne, c'est en 2025 le dernier délai pour l'homologation par le Conseil d'Etat. Donc on devra le faire et puis pour éviter qu'on arrive au dernier moment et puis qu'on ait juste à accepter ou refuser, eh bien, autant donner maintenant le mandat à la commission d'édilité et d'urbanisme, de travailler là-dessus et pour faire un véritable travail de coopération avec l'exécutif. C'est ce que demande notre motion, c'est simplement que nous prenions en main ce dossier, exactement de la façon annoncée par le président de la Municipalité, dans son intervention en décembre 2018. Et puis là nous espérons bien avoir une collaboration fructueuse entre le législatif et l'exécutif sur ce dossier. Parce qu'en fin de compte, c'est nous, le Conseil général, qui allons devoir accepter, valider ce règlement, donc nous avons donc toute la légitimité pour commencer maintenant formellement les démarches. Et je l'ai dit nous n'avons pas le choix. Je ne sais pas, je n'ai pas entendu d'échos au sujet de cette motion, si vous la refusez ou pas, nous allons devoir traiter ça durant cette législature. Si on accepte maintenant, eh bien, l'idée, c'est de pouvoir commencer tout de suite pour avoir le temps de travailler dans la sérénité. Voilà, c'est pour ça que je vous demande d'accepter cette motion. Et, comme j'ai dit, après le texte de la motion il dit simplement « *nous donnons mandat à la commission d'édilité et d'urbanisme de travailler sur le dossier* ». Ça ne dit rien de plus par rapport au résultat des travaux de cette commission. Merci de soutenir cette motion.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Evidemment, si nous partageons les préoccupations des motionnaires et si les questions soulevées sont évidemment importantes, nous estimons que le délai d'un an, qui est prescrit par notre règlement pour la réalisation d'une motion est beaucoup trop court pour aboutir à la révision globale souhaitée de ce règlement. Les Communes, dont la nôtre, on l'a dit, sont en train de revoir leurs plans de zone dans le cadre de la mise en vigueur de la LAT. Le sujet abordé par la motion constitue évidemment le cœur de ce travail. Les Communes disposent encore d'un délai de 5 ans pour y parvenir. Ce qui sera sans doute à peine suffisant pour boucler un exercice qui est très complexe. Le groupe PLR s'oppose donc ainsi à cette motion, non sur le fond, mais parce qu'elle impose, de notre point de vue, un délai irréaliste pour faire un travail qui est d'ailleurs déjà entrepris ou en cours d'être entrepris.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. GERMANN. Autre intervention ? M. REY.

Joël REY
Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. La révision globale du règlement de construction et de zones est un travail de longue haleine que la Commune devra effectuer au plus tard jusqu'en 2025. J'imagine que la Municipalité n'a pas attendu cette motion pour se mettre à l'ouvrage. Ce règlement va demander beaucoup de travail et d'objectivité de la part de l'administration communale afin d'éviter des incompréhensions, des déceptions, voire même une grande frustration des propriétaires qui verront leurs terrains mis en zone de réserve ou dézonés. L'exercice est difficile et revêt un aspect émotionnel et financier que nous pouvons très bien comprendre. Cette motion ne va pas dans le sens de la sérénité que l'on attend pour ce genre de prise de décision. La commission d'édilité sera évidemment, on l'espère, concertée au fur et à mesure de cette révision. N'oublions pas que l'exécutif propose, mais c'est le législatif qui valide et dispose. Il n'y aura donc, j'imagine, aucune décision qui sera prise unilatéralement par l'exécutif sans *in fine* que le législatif l'approuve, ou non. Cette motion est donc farfelue et inutile, car la collaboration entre les deux pouvoirs se fera naturellement. A l'avenir, essayons d'utiliser pour le bon fonctionnement de nos institutions, les bons outils. Il est inutile de cuisiner avec un marteau et une perceuse, le repas ne pourrait être qu'insipide. Le groupe PDC a donc refusé à l'unanimité cette motion. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY
Les Verts sont d'avis de faire confiance à notre exécutif et de suivre de près la révision du règlement communal de constructions et de zones, qui est en cours, de même que le plan d'affectation des zones. Il s'agit, comme l'ont dit déjà mes collègues chef-fe-s de groupes, d'un travail de longue haleine qui nécessite de nombreuses expertises et ne doit pas être réalisé dans la précipitation. Nous ne soutiendrons donc pas cette motion.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL
Le règlement communal précise que les règles légales cantonales priment sur les dispositions communales dès janvier 2018. Cette situation temporaire peut effectivement être inconfortable en pratique mais reste toutefois et actuellement similaire à celles des autres villes valaisannes. Dans ses « projets de législatures 2017/2020 » le défi n° 3 du Conseil communal comprenait notamment « *Sierre doit redessiner son territoire d'ici 2025, selon les principes de la nouvelle loi cantonale. Il y est également indiqué que* « *ce grand chantier a débuté !* » La Commune précisait aussi « *Comme les autres communes valaisannes, Sierre doit réduire ses zones à bâtir et redéfinir le règlement communal de construction »*. Ce processus a donc dès lors déjà débuté, comme l'a relevé notamment Blaise MELLY et les autres chef-fe-s de groupes, et porte notamment aussi sur le PAZ (le plan d'affectation de zones) qui est en cours de réalisation et qui doit prendre en considération ces dispositions légales cantonales. Nous rappelons également que ce règlement qui nous occupe dépend précisément de ce PAZ. Si l'idée de la motion peut rester en soi légitime, elle n'est à nos yeux malheureusement pas forcément justifiée actuellement, compte tenu de cette procédure de modification du PAZ qui occupe nos services communaux. De plus, pourquoi souhaiter modifier ce règlement, et donc la perspective d'un long processus à initier, alors que de nouvelles modifications devront immanquablement être apportées peu après, une fois le PAZ définitivement défini puisque le règlement en dépend, comme je venais de le dire précédemment. Ainsi, toute modification à apporter au règlement devrait l'être une fois seulement notre PAZ sera modifié. C'est un gain de temps, d'énergie et peut-être aussi un aspect financier à ne pas négliger. Quant au règlement qui nous occupe, il est également « en chantier », de sorte que l'impulsion donnée par cette motion n'est ainsi dès lors pas justifiée, ce d'autant plus qu'un état de la situation pourrait nous être donné par la Municipalité courant 2021. Il est par contre primordial que, dans le processus actuel d'adaptation du PAZ (plan d'affectation des zones), mais également dans le cadre des modifications apportées actuellement au règlement par la Commune, que les citoyens, tout comme nous, soient non seulement régulièrement tenus informés des étapes importantes

mais aussi que le Conseil général puisse y participer plus activement, notamment par des informations régulièrement données mais aussi des mandats attribués aux commissions pour ne pas, une fois encore, être mis devant le fait accompli d'un projet déjà définitivement ou presque ficelé. Par conséquent, et vous l'avez compris, nous refusons la motion présentée.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme CLAUSEN METRAL. Je passe la parole à la Municipalité, M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD
Merci Monsieur le Président. Merci aussi à M. MELLY qui a l'intelligence de ne pas faire prendre la poussière aux P.V. du Conseil général en ayant la gentillesse de me citer à chaque plénum, c'est sympathique. Trêve de plaisanterie, ce que je dirais c'est qu'on se réjouit de l'intérêt du Conseil général sur ce sujet, mais je l'ai entendu aussi, c'est que la forme utilisée, la forme de la motion, elle nous interroge et c'est un euphémisme. C'est un euphémisme, parce que s'il est vrai que selon l'article 30 et là je vais plutôt lire le texte que j'ai préparé, selon l'article 30, alinéa 2 du règlement du Conseil général, les conseillers généraux peuvent « *demander l'élaboration d'un nouveau règlement, l'abrogation ou la modification d'un règlement en vigueur depuis 4 ans au moins* ». Le RCCZ, c'est indubitable, il est entré en vigueur depuis plus de 4 ans puisqu'il a été homologué, on l'a entendu tout à l'heure, en 1998 puis partiellement modifié à 6 reprises, la dernière fois c'était en 2016. Toutefois, l'alinéa 3 précise qu'« *en cas d'acceptation par le Conseil général, la motion oblige le Conseil municipal à présenter les propositions réglementaires correspondantes, au plus tard dans les 12 mois* ». C'est ce délai qui est tout sauf raisonnable au vu du travail en cours et du travail encore à réaliser dans ce dossier. Parce que, Mesdames et Messieurs, on parle bien du règlement des constructions et du plan de zones ; ce n'est pas un petit règlement, c'est un règlement d'une importance primordiale, pour notre Commune, pour notre territoire, et ce pour les décennies qui vont venir. Alors permettez-moi quelques explications pour mieux comprendre, enfin tenter de mieux faire comprendre pourquoi le Conseil municipal propose de ne pas accepter cette motion, mais tout en relevant, à nouveau, eh bien, notre intention d'intégrer le Conseil général dans ce processus de révision du RCCZ et du PAZ, tout en vous disant aussi et à nouveau – on l'a entendu tout à l'heure – que *in fine* c'est quand même une décision du Conseil général que d'approuver un plan de zones, puis ça remonte au canton pour décision du Conseil d'Etat. Mais donc, comme son nom l'indique, le règlement de construction et des zones, le RCCZ, est intimement lié à la loi cantonale sur les constructions et au plan d'affectation des zones, dit PAZ. L'un ne va pas sans l'autre et depuis l'entrée en force de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, toutes les communes valaisannes ont cette obligation légale de réviser leur plan de zones. Alors où en est-ce qu'on en est à Sierre ? Le RCCZ contient deux volets : le premier en lien avec la loi cantonale sur les constructions et l'autre en lien avec les zones à bâtir. Le premier volet, qui repose sur des principes généraux de la loi cantonale sur les constructions, est actuellement en cours de révision en collaboration avec les communes de plaines voisines ; ceci afin de coordonner les efforts et afin de proposer une approche cohérente du développement indépendamment des territoires municipaux. Quant au second volet du RCCZ, il traduit de manière règlementaire ce que le plan d'affection et des zones exprime comme règles constructives ou d'affectation pour le territoire. Alors ce thème ne pourra être élaboré qu'une fois l'affectation et les typologies de zones connus. Dans le règlement actuel, par exemple, ce chapitre contient de nombreux cahiers des charges (esquisses de quartiers, plans de quartiers, plans spéciaux) qu'il s'agit de tous réévaluer et de voir s'ils seront, ou pas, repris dans la version révisée du PAZ/RCCZ. En outre, on l'a entendu aussi, le dimensionnement de la zone à bâtir pour 15 ans, qui est une disposition centrale de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, constitue un enjeu qui demande des études qui sont véritablement poussées. Il est également à relever que la révision du plan de zones nécessite de revoir ou d'élaborer d'autres plans et règlements tels que le cadastre du bruit, le plan d'alignement routier, le plan et programme d'équipement, l'inventaire du bâti, le concept nature et paysage, etc. Donc, je crois que vous comprendrez aisément qu'il n'est pas possible de traiter l'entier de la révision du règlement des constructions et des zones dans un délai de 12 mois. Ce serait vraiment se tirer une balle dans le pied. Le travail qui est actuellement en cours avec nos différents mandataires a démarré par la promulgation de zones réservées, mises à l'enquête en 2018, puis prolongées par le Conseil municipal en 2020. Le Conseil général, donc vous, sera d'ailleurs amené à se prononcer sur sa prolongation, en 2023. Les mandats se poursuivent actuellement avec une définition stratégique du territoire dans son ensemble puis suivra un analyse détaillée, secteur par secteur, parcelle par parcelle. La synthèse des réflexions en cours fera l'objet d'une mise en consultation publique, et ce probablement d'ici

à la fin de cette année. En application du règlement du Conseil général, le RCCZ et le PAZ pourraient lui être présentés au terme de leur élaboration pour validation en 2024, j'ai dit « pourrait » si jamais. Ceci étant dit et pour que l'on se comprenne bien, ce n'est vraiment dans l'intention de personne que la Municipalité travaille seule sur ce sujet et ce n'est dans l'intérêt, non plus, de personne qu'on dépose « un produit fini », au Conseil général. Au contraire, c'est véritablement dans l'intérêt de tout le monde que d'intégrer, oui, le Conseil général, mais aussi les propriétaires et la population. Parce qu'à nouveau, quand on révise un plan de zones, quand on pense au bâti qu'on veut laisser pour les décennies prochaines, eh bien, c'est normal qu'il y ait une participation, des ateliers participatifs et une participation, tant du législatif, par ses commissions existantes, par vous, par des déterminations que prendrait le bureau sur des participations formelles, mais aussi que notre population elle puisse donner son avis sur les propositions. Mais avant d'arriver à cela, il y a véritablement beaucoup de travail, beaucoup d'études qui sont menées avec des partenaires, des entreprises privées, spécialisées dans ces domaines, qui effectuent tous ces travaux d'analyse. Donc à nouveau, je pense – et je l'ai dit en préambule je crois – c'est que bien évidemment qu'il faudra intégrer le Conseil général, il faudra qu'on détermine avec le bureau de quelle manière, mais comprenez bien que vous êtes l'autorité décisionnelle qui *in fine*, eh bien, validera ou pas, traitera ou pas, les différents plans de zones, l'acceptation du règlement, etc. En amont, ce sera un travail informel, ce sera une sensibilisation qu'on va devoir faire avec vous, mais pour ça, eh bien, il faut qu'on ait quand même de quoi manger, quand même des éléments à vous donner. Donc je ne peux que vous inviter à refuser cette motion, de laisser ce travail continuer, de nous solliciter bien évidemment. La Municipalité a, de toute façon dans l'intention d'intégrer le Conseil général. Alors à quel moment et de quelle manière, d'un point de vue formel ou pas, ce n'est pas véritablement mon propos ce soir mais je crois que – et je l'ai dit tout à l'heure – on se tirerait véritablement une balle dans le pied si on se forçait à devoir réviser notre plan de zones ; ce serait en fait humainement impossible et on ferait des erreurs en la matière si vous acceptiez cette motion. Voilà, merci pour votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Monsieur le Président. Nous allons passer à la votation.

b. Votation

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous allons passer à la votation. Je prie les scrutateurs de se mettre en place. Donc qui est pour cette motion ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Qui est contre cette motion ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Qui s'abstient ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. *(Problème au niveau du comptage. Mme REY demande aux scrutateurs de parler distinctement).* Ces masques, ça n'aide pas. Bon on va recompter… *(Discussion avec Mme REY).* Alors pas la peine de recompter, on se débrouille. Alors **la motion est refusée par 49 voix contre, il y a une abstention et 6 voix pour.** Voilà, c'est bon, merci.

19. DIVERS

Jean-Michel GANON ZUBER
Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour, point 19, divers. La parole est au plénum, Je propose qu'après 3 questions je passe la parole au président du Conseil municipal, M. BERTHOD, pour les réponses Je vous prierai de bien vouloir donner votre nom avant de venir au micro, avec ces masques et ces nouvelles têtes, ça sera un peu compliqué. Merci de votre compréhension. Je passe la parole au plénum.

François-Xavier FLIPO
Monsieur le président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues… le monsieur de la presse étant parti... Le centre équestre de Granges va fermer par la volonté d'un homme à se l'approprier. Détenir des chevaux est chose complexe et contraignante. Monsieur le Président, nous savons que la réglementation vétérinaire ce sont des boxes larges, une lumière naturelle, des aires de sortie propres et exemptes de boue, de la nourriture en quantité, l'évacuation des déchets, etc. Nous savons de sources sûres qu'il n'y a aucune exigence du service vétérinaire cantonal pour une remise en ordre et que les installations

sont jugées satisfaisantes à Granges. Nous savons également que, pour la détention de chevaux, les zones d'implantation sont très réglementées : soit on s'établit sur une surface constructible, évidemment très chère et avec la contrainte d'obtenir des autorisations par rapport au voisinage et aux distances des zones habitables ; soit on a la possibilité de s'établir sur une zone de loisirs, très recherchée, très rare et détenue par des collectivités locales (communes ou canton). C'est le cas pour notre commune. Enfin, la détention d'équidés pour le loisir est strictement interdite sur des surfaces agricoles, sauf pour des agriculteurs éleveurs. On risque de voir certains locataires se tourner vers une détention sur des parcelles agricoles en toute illégalité. Nous avons donc assisté à Granges à un véritable braquage d'une surface communale. Les pertes sont conséquentes, tant financièrement qu'émotionnellement. Les 24 chevaux de l'école ont été accueillis à Martigny ; ce sont plusieurs dizaines de milliers de francs de loyers équestres perdus. Quelque 60 locataires équins encore quitteront le district, déjà que notre cité a un taux élevé de vacance de ses appartements, elle l'aura aussi pour ses écuries. Environ 5 postes de travail perdus ! Et le summum, Monsieur le Président : 150 élèves, des enfants, les nôtres, les vôtres qui sont totalement désabusés. Dans votre réponse du 10 février, vous avez dit, Monsieur le Président, que la Commune ne pouvait rien faire. Avec tout notre respect, Monsieur le Président, nous trouvons votre réponse molle, très molle, car elle laisse d'autant plus de questions en suspens. Car là, nous ne savons pas :

- A qui a été vendu ce droit de superficie ? A quelle date et pour quelle durée ?
- Ce contrat de cession de droit de superficie est-il consultable par le Conseil général ou bien vous gardez la mainmise sur ce dossier ?
- Un usage privatif de cette surface est-il possible par le droit de superficie ?
- Quand et par qui, ce contrat a t-il été conclu, sous votre législature ou antérieurement ?
- Quel homme de loi vous a guidé dans votre vérification juridique ?
- Ne pourrions-nous pas chercher, pour la défense de ce bien commun, dans le district ou en dehors, des hommes de loi pour nous épauler dans ce dossier ?
- Et enfin, Monsieur le Président, excusez-moi avec cette quantité de questions : risquons-nous pour les activités voisines, le Happyland et le camping Le Robinson, la même déconvenue ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour vos réponses, Monsieur le Président.

Jean-Michel GANON ZUBER
Monsieur FLIPO. Je pense qu'il y a assez de questions. Je passe la parole à M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD
Oui, merci. Il y a assez de questions, mais c'est tout autour de la même thématique. Monsieur le Conseiller général, vous avez des questions qui, somme toute, m'étonnent. Alors peut-être qu'à nouveau, en tant que nouvel élu, il y a peut-être certaines choses ou certains modes de faire que vous ne connaissez pas, mais vous savez, on est dans une démocratie et c'est heureux. Donc finalement, ça signifie que le plénum, le Conseil général, sur mandat du bureau la commission de gestion a déjà accès à l'entier des documents de la Municipalité. Ensuite, si j'ai bien compris, vous faisiez référence au communiqué de presse qui a été à la presse, c'est ça, du 10 février. Donc vous dire, je crois qu'on a essayé de le dire assez clairement, c'est qu'on regrette cette situation. On regrette cette situation, tout en ne la connaissant pas. Vous avez apparemment plus d'informations que moi, puisque finalement la Commune n'a été informée officiellement d'aucune manière que ce soit et les gens qui avaient des chevaux ont reçu ce courrier sans que nous soyons informés. Alors je vais essayer de répondre, alors il n'y aura peut-être pas toutes les questions que vous avez posées qui me viennent en tête, mais vous dire votre question… je crois que nous l'avions précisé dans le communiqué de presse, on parle d'un droit de superficie qui avait été fait en 1996 ou 1998, qui avait été fait avec le cercle hippique, le cercle hippique qui était une association…. Que dans les années 2014, eh bien, ce même cercle hippique a demandé à la collectivité publique, à la Commune, de céder ce droit de superficie au gérant, donc la privatisation au sens où vous semblez l'entendre, finalement c'est à ce moment-là qu'elle a été faite, c'est quand l'association, si on veut le cercle hippique, a demandé que ce soit, non plus le cercle hippique lui-même, mais le gérant, qui soit le bénéficiaire du droit de superficie. Et ce que l'on vit ces derniers temps, 2020/2021, c'est ce monsieur, le gérant, qui a décidé de transférer ces actifs et passifs qui étaient sous forme de raison individuelle en société anonyme. Et là où on se perd en conjectures et on l'a convoqué pour comprendre – mais après il nous dira ce qu'il veut – c'est que tout le monde se dit : mais y a-t-il un richissime étranger qui ensuite achètera la société ? Eh bien, vous dire que c'est là qu'on est pieds et mains liés, parce que, finalement, le droit suisse permet, dans une société anonyme, que les actions soient transférées et c'est une vraie crainte.

C'est aussi embêtant… je crois savoir que sur l'entier des gens qui avaient des chevaux à Granges jusqu'à il y a peu, il y a environ 16 Sierrois, donc vos allusions sur des contribuables perdus, ce n'est pas vraiment la question. La question centrale, c'est le service public, c'est ce sentiment que la collectivité a été « tordue » de manière peu loyale, parce que finalement il aurait pu ou nous aurions pu, peut-être, trouver un arrangement où on aurait pu au mois entendre quels étaient les projets… et quand on doit nous solliciter un rendez-vous pour savoir quels sont les projets à futur, il nous dira ce qu'il a bien envie d'entendre ; mais par contre on verra dans les prochains mois ce qu'il en sera vraiment de ce manège. Maintenant, je vous disais que tous les documents sont accessibles, le bureau peut mandater la commission de gestion pour tous les droits de superficie. La Ville a un droit de superficie, mais elle en a aussi en zone industrielle. Les modalités des droits de superficie, on en apprend tous les jours et les derniers des droits de superficie, ce sont ceux qui ont été faits avec des entreprises industrielles, notamment du côté de la zone de Daval. Il y a des conditions de reprise qui sont définies, mais force est de constater qu'à la fin des années 90, la collectivité publique, la Commune, avec une association sportive, un cercle hippique en l'occurrence, a signé un droit de superficie somme toute simple et ce n'est pas un reproche que je peux faire à mes prédécesseurs, parce que finalement c'était une bonne harmonie entre l'autorité et une association sportive. Et puis, dans le droit suisse, eh bien la cessibilité c'est-à-dire la possibilité de céder le droit de superficie est assurée, notre système le veut ainsi, sauf si… un article précise qu'il est incessible ce droit, sauf l'accord du superficiant, c'est-à-dire le propriétaire du bien-fonds. Or, ce n'est pas le cas. Donc, à nouveau, ce n'est pas agréable de se retrouver pieds et mains liés, d'un point de vue contractuel. Parce que l'autorité qu'on est, c'est l'autorité en termes d'aménagement du territoire, mais comme la parcelle est communale, s'il y a des travaux qui doivent être effectués dans une zone ou une propriété municipale c'est le canton qui octroiera – ou pas – les autorisations de construire s'il devait y en avoir. Je crois savoir tout de même – je n'ai pas très bien compris vos allusions au service vétérinaire – mais il y a quand même des exigences d'un point de vue environnemental qui sont demandées depuis une année au gérant puisqu'on est aussi à proximité de la nappe phréatique et du Rhône et qu'il y a quand même des contraintes et des coûts à engager dans ce manège. Maintenant une autre considération dont j'aimerais vous faire part, à nouveau je le dis, c'est regrettable qu'à un moment donné, finalement, sur demande du cercle hippique la Ville ait… on peut regretter que la Ville ait cédé ce droit à l'actuel gérant. Si nous avions prévu un droit de préemption, c'est-à-dire la capacité de reprendre le bien… il faut bien se rendre compte qu'actuellement on n'a pas cette possibilité, parce que finalement ça reste la même personne, seulement les actifs de la raison individuelle passent… les actifs et passifs passent à une société anonyme mais la question qui serait posée, ce serait : et la Ville qu'est-ce qu'on ferait aussi après avec un centre équestre et un manège ? Il faudrait décaisser des montants qui s'élèveraient sûrement en millions et il faudra surtout – et c'est surtout ça l'important – c'est trouver quelqu'un qui prenne l'exploitation de ce centre. Je crois savoir, nous rencontrerons bientôt le gérant, je crois savoir qu'il a quand même fait des démarches pour trouver des repreneurs, apparemment, et qu'il n'en a pas trouvé. Donc je vous ai entendu, j'espère que vous comprenez que la position qu'on a, c'est la position d'un exécutif qui se retrouve un petit peu devant le fait accompli, que les vérifications juridiques nous prouvent que les modalités contractuelles qui ont été faites dans les années 90 et puis qui ont suivi ensuite dans les années 2010 et suivantes, eh bien, nous empêchent d'empêcher finalement ou de reprendre ce droit de superficie. Affaire à suivre comme on dit parce que finalement, à nouveau, je ne sais pas vous dire - et personne ne sait à la Commune - quelles sont les intentions de cette personne. Alors, ce qui est clair, c'est que rien ne l'empêche dans une zone détente et loisirs d'avoir une activité publique… mais qu'est-ce que ça veut dire une activité publique ? Ce n'est pas d'intérêt général, ça veut dire que… voilà, je ne sais pas combien coûte un box à l'année pour un cheval mais ensuite libre - déjà auparavant d'ailleurs – libre au bénéficiaire du droit de superficie et au gérant finalement du cercle hippique, de mettre le prix qu'il désire pour ces box à l'année, ça peut être rédhibitoire suivant les montants ; donc le côté privatisé, dans le sens où je crois que vous voulez l'exprimer, on l'est déjà finalement quoi. Ça doit surtout nous apprendre, je dirais, cette expérience, la nécessité d'être très attentifs sur les droits de superficie qui sont signés, ceux qui l'ont déjà été, mais surtout sur ceux qui vont l'être. Et puis, à nouveau, de faire très attention quand on a notamment des activités sportives qui sont effectuées dessus, qu'on maintienne ce lien avec l'association sportive ou le club sportif en l'occurrence. Et puis je crois que vous aviez posé une question où vous vouliez savoir aussi pour le camping… vous dire que le camping n'est pas au bénéfice d'un droit de superficie, c'est un contrat sous forme de bail. Et puis vous m'interrogez aussi sur Happyland, mais là vous dire que c'est du ressort de la Bourgeoisie de Sierre qui est propriétaire de ces terrains et je m'empêcherai… je ne sais d'ailleurs pas comment la Bourgeoisie

gère son terrain, sous forme de droit de superficie ou sous forme de location. Il faudra que vous posiez cette question au Conseil bourgeoisial de la Ville de Sierre. Donc, à nouveau, quand je dis affaire à suivre, l'espoir est, somme toute, ténu de pouvoir trouver une solution, je dirais, tout public, mais à nouveau il faudra qu'on discute avec Monsieur le gérant, comprendre – s'il veut bien – comprendre quelles sont ses intentions et puis oui, on a tous dans la tête un nom qui nous vient à l'esprit, je ne sais pas vous dire… je ne sais pas vous dire. Dès qu'on saura ou bien quand on le saura, je pense qu'on le saura tous en même temps, ceux qui sont présents sur les réseaux sociaux le sauront avant moi si ça se trouve mais ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on se retrouve dans cette situation et je ne peux qu'avoir de l'empathie – là aussi de l'empathie, oui – pour celles et ceux qui étaient à l'école hippique et qui apprenaient à faire du cheval. C'est dommage pour ces jeunes gens finalement, mais je crois savoir aussi que, pour la plupart, ils ont trouvé de quoi placer leurs chevaux dans d'autres cercles hippiques de la région, soit dans le Haut-Valais, soit dans le Bas-Valais. Ce n'est pas idéal pour eux, mais là aussi et à nouveau – et je termine là-dessus – c'est qu'on n'a pas une grande marge de manœuvre, on n'a pas de marge de manœuvre, si ce n'est faire un petit peu les « bons offices », c'est-à-dire convoquer, ce qui a été fait, ce monsieur et puis tenter de trouver une solution qui soit la plus acceptable possible. Mais à nouveau, le droit, là, n'est pas avec nous. J'espère avoir répondu autant bien que ce que je le sais, voilà.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. BERTHOD. Y a-t-il d'autres questions ? M. FLIPO.

François-Xavier FLIPO
Monsieur le Président toujours, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Cette interpellation et ces questions s'adressent à M. KENZELMANN, conseiller communal ; elle a été élaborée après consultation de M. Stéphane DELALOYE des services techniques. A Granges toujours, certains habitants considèrent que le village est encadré par 3 autoroutes :

- Au nord, l'A9.
- Au sud, la route du Moulin, qui est la cantonale vers Réchy et Chalais.
- Et perpendiculairement à ces 2 voies, la route de la Crête-Blanche, reliant Grône à l'intersection de Lens/Ollon.

La fréquentation importante en début et fin de journée engendre bruits et sentiment d'insécurité le long de cette route de la Crête-Blanche. Des patrouilleurs y sont actifs au carrefour Pintset/Robinson lors des arrivées et sorties de l'école déjà. Et la longue portion droite traversant Granges n'aide pas au ralentissement.
La question est triple, Monsieur le Conseiller communal :

- La Commune peut-elle soutenir l'idée de sécuriser les carrefours suivants par l'élaboration de giratoires, c'est à dire le carrefour rue du Grand Canal, rue de la Rèche et le carrefour rue de Pintset, route de Robinson.
- Ou, plus économique, la Commune de Sierre peut-elle soutenir l'idée auprès du canton de passer à un revêtement plus silencieux pour la route de la Crête-Blanche qui est bordée de nouveaux et de futurs projets immobiliers densifiés ?
- Dans le plan de mobilité douce, peut-on également envisager l'implantation de pistes cyclables sécurisées pour les pendulaires entre Loye et Lens ?

Merci, Monsieur le Conseiller communal, pour vos réponses à ces questions.

Pierre BERTHOD
Eh bien, comme vous interpellez directement mon collègue Pierre KENZELMANN, je lui cède volontiers la parole.

Pierre KENZELMANN
Voilà, bonsoir à tous. Merci M. FLIPO pour cette question, merci aussi pour cette proposition. J'ai profité de votre e-mail pour fouiller un petit peu dans les archives. En fait, ce projet de deux giratoires a déjà été étudié et proposé au canton, en 2008. Malheureusement, il n'a pas été suivi des actes pour des raisons, notamment, de priorités financières au niveau cantonal. Nous allons pouvoir en rediscuter lors des différentes séances régulières annuelles que nous avons avec le canton, pour voir dans quelle mesure on pourrait réaliser quelque chose, tout en prenant en compte que, pour la Commune de Sierre, nous avons des problématiques à résoudre sur les

tronçons communaux qui sont plus fréquentés que les 4'300 véhicules/jour sur ce tronçon de la Crête-Blanche. Dans l'intervalle aussi, j'aimerais rappeler que sur ce tronçon, en 2015, nous avons aménagé le carrefour entre la Crête-Blanche et le canal de la Rèche de manière bien plus correcte ; précédemment il n'y avait absolument pas d'îlot qui permettait de rétrécir la section qui était donnée au trafic routier. Et puis, aussi en 2018, nous avons demandé et pu obtenir l'abaissement de la vitesse sur ce tronçon qui était à l'époque de 80 km/h et qui est maintenant à 60 km/h. Je rappelle aussi qu'on a pu, il y a 5 ans, réaménager la route du Canal-Neuf et la route du Robinson pour abaisser à 30 km/h et sécuriser ce tronçon où il n'y avait pas de trottoir en direction du camping Robinson. Et puis, avec la correction du Rhône qui a été entreprise récemment de l'autre côté, du côté du canal de la Rèche, on a pu aussi améliorer l'accès directement au camping pour justement délester la route du Robinson. Tout cela pour vous dire que oui, la sécurité dans cette région-là nous tient à cœur, dans les limites financières de ce qu'il est possible de faire en collaboration avec le canton sur une route cantonale. Merci pour votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. KENZELMANN. M. BERTHOD pendant qu'on y est ?

Pierre BERTHOD
Non, non, Pierre a très bien répondu. Je dirais simplement à M. FLIPO c'est qu'on a plaisir aussi chaque année – bon l'année passée on n'a pas pu – d'aller à la St-Etienne à Granges où les habitants du village de Granges savent aussi bien défendre leurs intérêts. Je crois que, pour tous les quartiers dans lesquels vous habitez, on est toujours à l'écoute quand on peut amener des solutions, des solutions d'amélioration du trafic, eh bien, on essaye. Après, Pierre KENZELMANN vous l'a dit, des fois ça prend du temps, effectivement, vous le verrez, je l'ai aussi entendu en préambule de séance ce soir. Les procédures sont toujours complexes et prennent du temps mais souvent on appuie des démarches au niveau du canton, on est écouté, pas forcément toujours, mais je pense notamment à la réouverture de la gare de Granges qui est quand même quelque chose qu'on considérait comme primordial et important et qu'on n'arrive pas à avoir des réponses dans des timings qui sont raisonnables ou simplement à vue d'homme avec nos amis des CFF. Mais merci pour la question, je crois que c'était clair. Je ne peux que dire que chaque fois qu'il y a des demandes, n'hésitez pas à les formuler, des demandes dans vos quartiers respectifs, d'amélioration de nos quartiers respectifs, d'amélioration de nos voiries ou alors d'amélioration finalement de nos services publics, eh bien, on essaye toujours, en tout cas, de donner une réponse ; elles ne sont pas toujours positives parce que des fois c'est pas toujours possible, mais c'est quand même un objectif et puis c'est pour ça qu'on est là finalement. Voilà, pardon Monsieur le Président, j'ai quand même dit quelque chose.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Monsieur le Président. Autre question ? Pas d'autre question ? M. CONSTANTIN.

Romain CONSTANIN
Alors pour ma première prise de parole, j'aimerais souligner la sécurité de la patinoire actuelle de Graben. Avec les riverains, nous constatons énormément d'interventions du service du feu. Nous voulons savoir un peu qu'est-ce qui se passe et savoir aussi si ces interventions ne seraient pas liées au système du froid qui, à l'époque en tout cas, contenait de l'ammoniac ? Nous n'avons aucune information par rapport à ça et, sachant qu'en 2003 il y a déjà eu un accident avec ce système du froid et cet ammoniac, savoir si quelque chose est prévu et savoir s'il y a moyen d'avoir des informations là-dessus, voire un plan d'évacuation. Je sais que le service du feu fait un magnifique travail, mais rien que cette semaine, on les a vus samedi et mardi. J'aimerais bien savoir ce qui se passe et aussi avoir une clarification concernant les dangers de cette patinoire.

Pierre BERTHOD
Oui, merci M. CONSTANTIN. Ecoutez, je n'ai pas forcément toutes les réponses précises à vos questions. Par contre, dans ce genre de cas de figure on vous donnera les informations via notre commandant du feu. Je crois quand même savoir qu'il y a eu des contrôles qui ont été effectués par le canton et des exercices qui ont été faits par le service du feu, donc par les pompiers de Sierre et puis on n'aurait pas pu exploiter, on ne pourrait pas exploiter la patinoire si elle n'était pas aux normes et d'autant plus cette année en période de Covid, le canton était très strict et exigeant sur la vérification des normes. Par contre, c'est vrai qu'ils ont effectué des exercices

parce que notamment - je ne veux pas vous dire de bêtises - mais il faut déterminer les plans d'évacuation en cas d'incendie ; donc ça se pourrait que ça soit dans ce cadre-là que vous les ayez croisés, apparemment à intervalles assez réguliers, mais à nouveau, ce que je vous propose, c'est qu'on prenne l'information à la source, donc auprès du commandant du feu, et puis qu'on transmette au bureau la réponse qui sera donnée à vos questions.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ? Vous êtes tous sages. Bon alors s'il n'y a pas de questions… Si tel n'est pas le cas, je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. Voici encore les dates des prochains plénums de cette année que vous pouvez d'ores et déjà agender :
- **Le 9 juin 2021** à 18h00, il sera question des comptes.
- **Le 15 décembre 2021** où il sera question du budget.

Bien sûr, ces dates pourraient fluctuer en fonction de mesures Covid plus restrictives, comme on a eu l'année passée, donc ça on ne peut pas le prédire, mais voilà. Il est clair que, durant l'année, d'autres dates peuvent s'y ajouter en fonction de l'urgence des dossiers à traiter. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du P.V. de cette assemblée ainsi que M. Jean-(Charles) Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle. Un merci également à la presse présente ce soir, en espérant de bons comptes rendus comme d'habitude dans nos médias respectifs. Un merci aussi au public qui a participé au plénum. Je clos donc cette séance constitutive du Conseil général du 24 février 2021. Il n'y aura malheureusement pas notre apéritif habituel, mesures Covid obligent. Merci et bonne rentrée chez vous. *(Applaudissements).*

Fin de la séance : 21h05.

Conseil général de Sierre

Le président : **La secrétaire :**

Jean-Michel GANON ZUBER **Sabine REY**

Abréviations :

RCG	:	règlement du Conseil général
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable